



**COMMISSION PERMANENTE  
DU 15 DECEMBRE 2023**

**PROCES-VERBAL**

	<u>Pages</u>
<b>LISTE DE PRESENCE</b>	3
<b>LISTE DES POUVOIRS</b>	4
<b>VOTE DE L'URGENCE DES DELIBERATIONS N°2023.02057 ET N°2023.02112</b>	5
<b>RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS</b>	6
<b>EXAMEN DES DELIBERATIONS</b>	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	6
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	8
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	14
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	20
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	23
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	30
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	36
* <i>Délibérations relevant de la commission 9</i>	37
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	38
<b>ANNEXES</b>	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	40
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	42
- Annexe 3 : Amendements	99
- Annexe 4 : Liste d'émargement	105

## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 1<sup>er</sup> décembre 2023, s'est réunie le 15 décembre 2023, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 16 h 39, le Président constate que le quorum est atteint.

**Ont été présents au cours de l'instance :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE (départ de la séance à 17h20), Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Héloïse DHALLUIN (départ de la séance à 17h15), Madame Mélanie DISDIER, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Christine ENGRAND (départ de la séance à 17h31), Monsieur Philippe EYMERY (départ de la séance à 17h31), Madame Maryse FAGOT, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT (départ de la séance à 16h51), Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL (arrivé en séance à 16h47), Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Daniel LECA (arrivé en séance à 16h47), Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY (départ de la séance à 17h30), Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

**Étaient absents ou excusés :** Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE, Madame Samira HERIZI, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Madame Faustine MALIAR, Madame Patricia POUPART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

**Secrétaire de séance :** Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

**Liste des pouvoirs de la séance :**

**Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :**

*Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Nelly JANIER-DUBRY, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Anne PINON.*

**Groupe UDI :**

*Madame Marie-Noëlle DELAIRE donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 17h20 à la fin de la séance), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 16h47 à la fin de la séance), Madame Paulette JUILIEN-PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT.*

**Groupe MoDem, Républicain et Apparentés :**

*Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL (de 16h47 à la fin de la séance).*

**Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :**

*Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY (de 16h39 à 17h29), Madame Sarah FLAMANT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 16h51 à la fin de la séance), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 17h30 à la fin de la séance).*

**Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :**

*Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN.*

**Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :**

*Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 16h39 à 17h15).*

**M. LE PRESIDENT** : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je demande à Sarah KERRICH-BERNARD d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Elle va procéder à l'appel et faire état des pouvoirs qui m'ont été transmis préalablement à cette séance.

Je vous passe la parole, Madame.

**MME KERRICH-BERNARD** : Merci, Monsieur le Président. Je vais donc procéder à l'appel pour cette commission permanente.

*(Madame KERRICH-BERNARD procède à l'appel nominal des élus)*

**M. LE PRESIDENT** : Nous sommes 52 membres présents et représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis, comme chacun le sait, est de 29. Il est donc atteint.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Nous évoquerons le rapport d'information avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre numérique des commissions. Par ailleurs, en préambule de nos travaux, je vous informe d'ores et déjà du retrait de l'ordre du jour de la délibération 2054.

Nous allons maintenant passer au vote de l'inscription en urgence des délibérations transmises au-delà du délai prescrit par le CGCT.

Ce que je vous propose, *a priori*, je vais aller assez vite, vous m'arrêtez dès qu'il y a besoin. Certains présidents de groupe m'ont dit qu'il serait bien de finir à 17 heures. C'est impossible. Je ne vous donnerai pas les noms. Si je vous dis que certains n'ont pas de lumière à leur vélo, vous allez en déduire que c'est un groupe plutôt qu'un autre. Je ne viserai donc strictement personne. On va faire normalement, rapidement, car on fait toujours normalement. Lorsqu'il y a besoin d'intervenir sur un sujet précis, je m'arrêterai et l'on prendra le temps qu'il faut. Je n'ai rien avant 22 heures ce soir, donc tout va bien.

Urgence de la délibération 2023.02057 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AGC AUTOMOTIVE France

**M. LE PRESIDENT** : Sur la 2057, Philippe BEAUCHAMPS a cinq secondes pour défendre l'urgence.

**M. BEAUCHAMPS** : Merci, Monsieur le Président. Je défends l'urgence de cette délibération, que je vous expliquerai après.

**Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02057**

***Adoptée à l'unanimité***

**M. LE PRESIDENT** : Elle est ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

Urgence de la délibération 2023.02112 - Acquisition de parts du Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)

**M. LE PRESIDENT** : La 2112, Frédéric MOTTE.

**M. MOTTE** : De même, je ferai cela, j'espère, brillamment dans quelques minutes, pour vous présenter en détail.

**M. LE PRESIDENT** : On reviendra sur le débat ensuite concernant ce sujet.

Oui ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Avant de passer au vote, je voulais vous signaler une coquille sur la délibération. Le numéro de la délibération du 25 mars n'est pas la bonne.

**M. LE PRESIDENT** : Oui, il y a quelques coquilles, à la fois dans le conducteur et dans certaines délibérations. On veille surtout à ce qu'elles ne posent pas de problèmes juridiques. Autrement, ce sont bien évidemment des erreurs matérielles.

Quelqu'un qui lit les délibérations !

**Vote sur l'urgence de la délibération n° 2023.02112**

***Adoptée à l'unanimité***

**M. LE PRESIDENT** : Urgence adoptée et ajoutée à l'ordre du jour de la séance.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

**M. LE PRESIDENT** : Conformément à l'article L.4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Il n'y a pas de vote.

Examen des délibérations

<p style="text-align: center;"><b>Commission 1 :</b> <b>« Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »</b></p>
---

**03 Administration générale**

2023.01993 - Informatique - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du Conseil régional Hauts-de-France

**Vote sur la délibération n° 2023.01993**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02111 - Désignations dans les organismes extérieurs

**Vote sur la délibération n° 2023.02111**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

## **05 Personnel**

2023.01998 - Conventions d'adhésion entre la région Hauts-de-France et les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas de Calais, de la Somme relative à la mise à disposition d'agents contractuels sur des missions temporaires au sein des EPLE

**Vote sur la délibération n° 2023.01998**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.02032 - Subvention 2024 au Comité de Loisirs et Activités des Hauts-de-France (Cléa Hdf) et Instauration d'une autorisation spéciale d'absence

**Vote sur la délibération n° 2023.02032**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.02077 - Evolution du régime indemnitaire Hauts-de-France

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur HUTIN et Madame KERRICH-BERNARD ont demandé la parole.

Monsieur HUTIN, ne faites pas le timide.

**M. HUTIN** : Sur l'évolution du régime indemnitaire, on en a parlé hier. On va donc faire très court. On va prendre la même position que les syndicats. Ils regrettent, c'est tout à fait normal, qu'un retard ait été pris sur ce régime indemnitaire et que le rattrapage ne se fasse qu'en 5 ans. Nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Madame KERRICH-BERNARD.

**MME KERRICH-BERNARD** : Monsieur le Président, également une courte prise de parole pour indiquer notre abstention sur ce régime indemnitaire. Il y a quelques avancées, certains alignements de régimes entre différentes catégories et des adjoints techniques. Néanmoins, dans ce contexte de forte inflation, l'étalement sur 5 ans pour les agents des lycées n'est pas acceptable. Beaucoup de ces agents, qui partent en retraite, ne profiteront donc pas de l'intégralité de cette augmentation après de longues années de bons et loyaux services. Ce n'est pas acceptable.

Aussi, dans ce contexte, l'augmentation du régime indemnitaire des directeurs généraux et des catégories A+ non en 5 ans a été mal perçue et vécue par les collègues dans les lycées et dans les services. La revalorisation, selon nous, doit concerner l'ensemble des agents du service sur une même période. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

**Vote sur la délibération n° 2023.02077**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

2023.02079 - Protection sociale complémentaire - Participation financière de la collectivité

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Monsieur le Président, une protection sociale complémentaire, une participation qui vient un peu compenser l'augmentation de cette protection sociale, qui concerne à la fois une mutuelle et une prévoyance, avec une augmentation de 4 % sur la mutuelle, mais surtout une augmentation de 55 % sur la prévoyance, avec une aide qui sera renforcée. Ce que je remarque et qui m'étonne tout de même, c'est que cette aide est plus importante, en tout cas en montant, pour les plus hauts salaires. Elle est progressive vers les hauts salaires. Puis, elle ne compense pas l'augmentation de cette protection sociale et de cette prévoyance, qui va malheureusement peser un peu plus sur les agents qui en bénéficient.

**M. LE PRESIDENT** : Simplement, car c'est un pourcentage qui est pris. C'est la raison pour laquelle...

Pas d'autres interventions ?

**Vote sur la délibération n° 2023.02079**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**Commission n° 3 :**

**Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes**

**01 Transports**

**01 – Service de transport ferroviaire régional (TER, Conventions et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)**

2023.00398 - Intégration tarifaire sur le ressort territorial de la Métropole Européenne de Lille

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX ?

**M. POIX** : Monsieur le Président, l'intégration tarifaire avec la MEL est mise en place depuis 2014. Ce dispositif permet aux titulaires de certains abonnements Ilévia d'accéder aux trains TER. Cela va dans le bon sens, l'objectif étant de favoriser l'intermodalité et le désenclavement des territoires ; on peut le reconnaître. On peut cependant également s'interroger sur le différentiel entre le montant des acomptes et le montant du solde, que l'on peut constater, avec la baisse du pourcentage des voyageurs en 2019, 2020, 2021. Y a-t-il eu un « effet Covid » ? Je ne sais pas. Ce serait peut-être aussi à creuser.

La question centrale posée par la délibération concerne l'accès des moins de 25 ans au réseau TER situé sur le périmètre de la MEL. On avait eu un échange l'année dernière avec Monsieur MICHALAK, je m'en souviens, concernant le SIMOUV dans le Valenciennois. Dans la MEL, on compte 14 lignes de TER, 38 gares et un potentiel sous-utilisé. On ne comprend toujours pas pourquoi il n'est pas possible aux moins de 18 ans d'accéder gratuitement au réseau TER de la métropole lilloise. C'est une question. Vous avez dit l'année dernière que la MEL n'avait pas fait la demande. Qu'en est-il ? Les rapports sont-ils assainis entre la MEL et la région ? Je vous rappelle tout de même que l'on va devoir discuter avec eux, puisque l'on va devoir déployer le SERM (service express régional métropolitain). Si l'on n'arrive pas à se mettre d'accord pour harmoniser cette question des abonnements sur les moins de 18 ans, je doute que l'on arrive à le faire lorsqu'il s'agira de parler d'infrastructures et d'aménagements structurants du territoire.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Ce sont deux choses différentes. Je ne vous permets pas de dire : « les relations sont-elles apaisées ? » Il n'y a jamais eu de problème entre voisins. Il n'y a donc pas de sujet. Pour l'instant, les choses n'ont pas avancé. Pas de conflit de voisinage, comme le susurre à l'instant la Vice-présidente.

Madame DHALLUIN ?

**MME DHALLUIN** : Je rejoins mon collègue Julien POIX, Monsieur le Président. Rien à ajouter. Je vous remercie.

**Vote sur la délibération n° 2023.00398**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.01699 - Intégration tarifaire sur le ressort territorial de la Communauté Urbaine d'Arras

**Vote sur la délibération n° 2023.01699**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02038 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le premier semestre 2024 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France

**M. LE PRESIDENT** : Mélanie DISDIER.

**MME DISDIER** : Monsieur le Président, je ne vais pas prolonger plus que nécessaire les débats.

**M. LE PRESIDENT** : On a le temps.

**MME DISDIER** : C'est une délibération que nous votons trois fois par an. Nous nous sommes déjà exprimé une paire de fois à ce sujet. En toute cohérence, nous allons voter contre cette délibération.

J'en profite tout de même pour réitérer ma question que j'avais faite hier, pendant l'une de mes interventions. Serait-il possible d'avoir un bilan chiffré des pénalités infligées à la SNCF et d'en connaître le coût et les raisons précises pour lesquelles il y a eu pénalité ? Si l'on pouvait nous prévoir cela lors d'une prochaine commission ou par courrier.

**M. LE PRESIDENT** : Prochaine commission ou avant, Monsieur COULON, pour passer cela ? Je serai moi-même assez intéressé d'être en copie, pour savoir à combien nous en sommes.

**MME DISDIER** : Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Julien POIX.

**M. POIX** : Monsieur le Président, une délibération importante habituelle, qui concerne le versement de l'acompte TER. On peut s'interroger, cela étant, sur la cascade des avenants à la convention, qui diminuent sur le long terme la visibilité des actions menées. Le texte de la délibération indique que la région et la SNCF sont toujours en discussion sur le projet de devis prévisionnel pour 2024, que l'exploitant a présenté à la région en tant qu'autorité organisatrice. On aimerait juste savoir, puisque cela n'a pas vraiment été évoqué en C3, si Monsieur ENGRAND ou Monsieur COULON peuvent faire un point d'étape sur le dialogue établi avec ce partenaire et nous exposer quels sont éventuellement les points de blocage ou de discussion encore en cours. Je vous le demande ici, car on n'a pas eu d'annexe à la délibération pour éclairer notre décision.

Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Si vous voulez l'ensemble des points de désaccord, ce n'est pas 22 heures, je vous le dis franchement. Il y a la question du coût de l'énergie, la question de l'intégration des TERGV ou non dans la convention et le surplus qui nous est demandé. Les sujets de discorde sont particulièrement nombreux. Ce n'est rien par rapport à ce que je vais vous réserver sur un contentieux que l'on risque d'avoir avec SNCF Réseau concernant le coût des études. C'est un autre débat.

Très clairement, lorsque vous voyez la longueur des conventions, il est assez normal que des avenants soient consentis. Concernant le nombre d'avenants, je ne sais pas si c'est exactement ce que vous laissez entendre, je ne sais pas à combien nous en sommes. En tout état de cause, avoir des avenants aussi nombreux, est-ce normal ? Oui. A-t-on soldé nos contentieux ? Non. De toute façon, c'est toujours simple : on a beau être le client de la SNCF, il faut faire un bras de fer avec la SNCF. C'est cela, le drame.

**Vote sur la délibération n° 2023.02038**

***Adoptée à la majorité des suffrages exprimés***

2023.02078 - Charges de mise en exploitation du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs concernant les lignes dites de l'Etoile d'Amiens pour l'année 2024 (Délibération complémentaire)

**M. LE PRESIDENT** : Héroïse DHALLUIN.

**MME DHALLUIN** : Ce sera plus une explication de vote, Monsieur le Président. Fidèles à nos positions sur ce sujet depuis le début du mandat, nous voterons contre cette délibération.

**Vote sur la délibération n° 2023.02078**

***Adoptée à la majorité des suffrages exprimés***

**M. LE PRESIDENT** : Oui, Monsieur ?

**M. HUTIN** : Il y avait une intervention de Monsieur POIX.

**M. LE PRESIDENT** : Non. Sur la délibération, c'est Karima DELLI. Excusez-moi, c'est comme les questions orales, sans débat. On n'est pas là, il n'y a pas de prise de parole obligatoire du groupe. C'est à vous de le signaler. Vous savez que Karima DELLI n'est pas présente depuis un petit moment. Que vouliez-vous dire ? Voulez-vous un rappel au règlement, Monsieur POIX ?

**M. POIX** : C'était sur l'explication de vote que j'intervenais.

Très rapidement, le rappel à l'opposition de cette loi pour un nouveau pacte ferroviaire 2018, c'est évident, la logique des lots que nous contestons.

Monsieur COULON, vous avez évoqué la première réunion d'installation de la SPL le 10 novembre 2023. Est-il possible de nous faire parvenir un compte rendu de cette réunion, s'il vous plaît, même s'il ne s'est pas passé grand-chose, visiblement ? Il y a tout de même eu des échanges que nous aimerions avoir, en tant que commissaires. Merci beaucoup.

**M. COULON** : Il n'y a pas de souci.

**M. LE PRESIDENT** : Christophe COULON vous a dit : « Il n'y a pas de souci ».

2023.02097 - Avenant à la Convention TER Hauts-de-France relatif au transfert de périmètre de conventionnement du TER Vallée de la Marne : impact financier

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Si au football, avant, on disait que c'était un sport qui se jouait à 11 contre 11 et que c'était les Allemands qui gagnaient à la fin...

**M. LE PRESIDENT** : Vous avez de la mémoire.

**M. POIX** : Oui, c'est un peu vieux. La concurrence est visiblement un sport qui se joue entre la région et les opérateurs et, à la fin, c'est la SNCF et ses filiales qui gagnent les marchés. On a l'impression que c'est un peu cela qui se répète. Nous ne voterons pas sur cette logique de concession et de lots. On attend toujours une évaluation du coût de l'ouverture à la concurrence, puisque cela représente tout de même, j'en suis persuadé, un coût sur le long terme plus qu'un avantage.

Peut-être un focus sur les risques de crise matérielle en cas de problèmes, comme on a pu connaître récemment avec les 5 rames qui ont connu des dégâts considérables, les 200 vitres brisées, par exemple, et les systèmes informatiques abîmés, qui ont eu un impact très fort sur la ligne Paris - Amiens, Paris - Compiègne - Saint-Quentin. Qui prend en charge les réparations ? Dans le cadre de la future SPL, comment cela va-t-il s'organiser si l'on est confronté à une telle crise, car il y aura une filiale ? Comment se répartira-t-on les risques et, éventuellement, la remise en état du matériel ?

Dernier point, en Commission Transports, j'avais proposé à Monsieur BODEL qu'il réfléchisse avec les autres régions à la mise en place d'un parc national de matériel de réserve. Il m'a été dit que ce n'était pas possible, car la région prêterait aux autres, et que cela pénaliserait, car la région, étant une grosse région ferroviaire, donnerait forcément aux autres plus qu'elle ne recevrait. Je trouve que c'est tout de même une idée qu'il faut creuser, un parc de réserve stratégique national, pour éviter les coups durs, comme on a connu avec ces rames qui ont été détériorées de façon inacceptable, récemment, en Picardie.

Merci beaucoup.

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'était pas vraiment la 2097 sur l'ouverture à la concurrence. Il faudrait savoir : vous dites que c'est un sport et, à la fin, c'est la SNCF qui gagne. Vous êtes toujours à dire qu'il faut rester avec la SNCF... La seule chose, c'est que l'ouverture à la concurrence, si quelqu'un d'autre présentait une meilleure offre, on choisirait quelqu'un d'autre. Pour l'instant, dans le lot concerné, cela a été la SNCF. La règle est celle-ci.

Christophe COULON ?

**M. COULON** : Monsieur le Président, si l'opérateur est le même ou plutôt cousin, filiale, les conditions du jeu ne sont pas du tout les mêmes, bien au contraire. On sort de la logique complètement corsetée des contrats copiés, collés, reproduits à l'infini depuis des dizaines d'années. L'intérêt est celui-ci, c'est le dialogue compétitif. C'est ce qu'il faut que vous compreniez. On n'est pas des ultralibéraux ouverts à tous crins en disant : « Le marché ! Le marché ! La concurrence ! » Ici, l'intérêt est de pouvoir dialoguer dans un nouveau processus et de repartir à zéro. Ce qui est possible dans l'ouverture à la concurrence ne l'est pas dans le cadre de contrats. Nous sommes pour la discussion, le progrès, le rehaussement significatif des pénalités, engagement, capacité... C'est cela l'intérêt. On a constaté que, même si c'est le même opérateur, il s'engage à faire bien plus, vraiment bien plus, et nous nous engageons à le pénaliser beaucoup plus s'il ne fait pas ce à quoi il s'est engagé.

Sur la question de la SPL, n'oubliez pas qu'il s'agit ici d'un véhicule patrimonial, la SPL en tant que telle. Ce sont les opérateurs, dont les matériels font partie du patrimoine de la SPL, qui assureront la maintenance dans le cadre des contrats. La SPL ne devient pas un acteur. C'est un actif. Vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas la SPL à qui l'on va confier un certain nombre de missions complémentaires, comment faire, etc. Dans le

cadre de nos achats et acquisitions prochains de moyens et livraisons prochaines de moyens, on va avoir un peu plus de « gras » – je mets beaucoup de guillemets à ce terme – en cas de coups durs sur du matériel accidenté, etc. En effet, on voit qu'il y a des moments où c'est terrible. En Nouvelle Aquitaine, ils ont actuellement 1/4 de leur matériel qui a été dégradé par les tempêtes successives. Lorsque l'on a 1/4 du parc en moins, nous voyons déjà que, avec 5 trains, c'est très compliqué. On a donc absolument envisagé la question de mise en réserve stratégique et d'urgence de matériel.

**Vote sur la délibération n° 2023.02097**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02102 - Délibération modificative relative à la mise en œuvre du versement des acomptes pour le deuxième semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France

**Vote sur la délibération n° 2023.02102**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02104 - Déclaration sans suite de la procédure de passation en vue de l'attribution du contrat de concession du lot Dessertes Parisiennes et approbation du principe de l'exploitation du service public de transport ferroviaire de personnes dans le cadre d'une concession de service public concernant le lot Dessertes Parisiennes

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Très rapidement, car j'ai débordé tout à l'heure, j'ai fusionné deux interventions en voulant aller très vite.

**M. LE PRESIDENT** : On s'en était rendu compte.

**M. POIX** : Je précise à Monsieur COULON, sans que ce soit un dialogue, que la SPL est aussi une société de portage financier, qui va prendre des financements pour la région, qui va les chercher.

Pour signaler que nous voterons contre cette délibération, Monsieur le Président, tout simplement.

**M. LE PRESIDENT** : C'est donc noté.

Qui est contre ? Pardon. Il y avait aussi Madame DHALLUIN, non ?

**MME DHALLUIN** : Vous m'avez encore oubliée, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Non. C'est parce que je suis trop petit par rapport à mon écran. Comme je n'ai pas eu de rehausseur...

*(rires sur les bancs de l'assemblée)*

**MME DHALLUIN** : Monsieur le Président, nous avons fait une intervention à la présentation de la délibération portant sur l'ouverture à la concurrence de ce lot de dessertes parisiennes il y a plus d'un an, en séance plénière. Je ne reviendrai pas sur les arguments déjà évoqués et régulièrement rappelés. Toutefois, permettez-moi une remarque.

En voilà un bon exemple de l'usine à gaz que représente cette négociation, étoile par étoile, permise par votre politique d'ouverture à la concurrence ! Autant de temps que d'argent perdu dans ce processus qui s'allonge. Monsieur le Président, vitesse et précipitation conduisent votre politique dans le mur. De plus, nous nous

permettons de vous rappeler que l'ouverture à la concurrence n'est pas inéluctable et que seule une entreprise publique, comme la SNCF, peut opérer le service et répondre aux besoins de transport de notre région. Nous voterons en cohérence contre cette délibération.

Je vous remercie.

**Vote sur la délibération n° 2023.02104**

**Adoptée à la majorité des suffrages exprimés**

**02 Grandes infrastructures de transport**

**02 – Gares et pôles d'échanges**

2023.01435 - Modification du coût et des délais de l'opération relative à la phase Réalisation (REA) des travaux de modernisation et de mise en accessibilité des quais, de la passerelle et du souterrain de la gare de Béthune

**Vote sur la délibération n° 2023.01435**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.02011 - Financement des études de maîtrise d'œuvre du projet de passerelle en gare de Creil

**Vote sur la délibération n° 2023.02011**

**Adoptée à l'unanimité**

**03 Economie portuaire**

**02 - Exploitation**

2023.02046 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Travaux de dragage, dépenses courantes, études et taxes foncières - Fournitures et équipements pour la maintenance et l'exploitation des ouvrages - programme 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02046**

**Adoptée à l'unanimité**

**Commission n° 4 :**  
**Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)**

**01 Formation**

**01 – Dispositif de formation**

2023.01857 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre des Programmes régionaux de Formation 2024 - Actualisation du cadre d'intervention du Chèque Pass Formation - Convention entre la région et la CDC relative à la gestion et au financement des abondements en droits complémentaires des titulaires éligibles mobilisant leur compte personnel de formation

**Vote sur la délibération n° 2023.01857**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.01896 - Avenant à la convention de partenariat relative aux actions de formation professionnelle des personnes placées sous main de justice

**Vote sur la délibération n° 2023.01896**

**Adoptée à l'unanimité**

**02 Relation avec les entreprises**

**00 – Conventions de partenariat**

2023.01980 - Convention de partenariat relative aux aides aux entreprises entre la région Hauts-de-France et la MEL

**M. LE PRESIDENT** : Madame KERRICH-BERNARD ?

**MME KERRICH-BERNARD** : Je retire, Monsieur le Président.

**Vote sur la délibération n° 2023.01980**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.01989 - Conventions de partenariat relatives à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la région Hauts-de-France

**Vote sur la délibération n° 2023.01989**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.02033 - Délibération de répartition : lauréats 2023 du cadre d'intervention Fonds régional de soutien aux initiatives territoriales en matière de développement économique

**Vote sur la délibération n° 2023.02033**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**02 – Consolidation financière des entreprises**

2023.01811 - Modification des conditions d'amortissement du prêt régional octroyé à la société IMPROVE dans le cadre de sa convention et ses avenants 1 et 2

**M. TANGUY** : Explication de vote de Monsieur EYMERY.

**M. LE PRESIDENT** : Oui.

**M. EYMERY** : Cela fait partie des questions que nous avons posées en commission, mais dont nous aurons, je pense, le retour. On assiste une nouvelle fois à un allongement de la durée d'amortissement d'un prêt. Cela est certainement lié avec un certain nombre de difficultés des entreprises à honorer ces échéances et à un nombre important de défaillances constatées sur les petites structures. Il y a une abstention sur ce sujet, en demande de visibilité.

**Vote sur la délibération n° 2023.01811**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**05 – Développement des grandes entreprises**

2023.01978 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS DAMEN SHIPREPAIR à Dunkerque

**Vote sur la délibération n° 2023.01978**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02055 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS SOFEDIT (GESTAMP)

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Rapidement. J'en ai un peu parlé avec Monsieur BEAUCHAMPS. On avait une inquiétude sur cette société, qui a déjà été condamnée à rembourser des prêts et des aides d'une autre collectivité. On voulait savoir si vous aviez des garanties sur cette société.

**M. LE PRESIDENT** : Philippe BEAUCHAMPS. Monsieur EYMERY aussi ?

**M. EYMERY** : Oui. Il y a un questionnement que nous n'avons pas posé en commission, car nous n'avions pas les éléments. Nous les avons eus à la suite de la réponse qui a été faite au questionnement posé le 7 décembre.

On parle ici de la subvention allouée à la SAS SOFEDIT. Il est fait référence au fait que cette entreprise a déjà eu un premier soutien de la région. Ce qui interpelle, ce sont les critères retenus. Je vais essayer d'être le plus concis possible. Le 26 septembre 2019, il y a une aide du Conseil régional, à hauteur de 50 000 euros, qui est mise en lien avec 50 emplois créés et avec un investissement de 5,5 millions d'euros. Maintenant, on nous propose, le 15 décembre 2023, une aide du Conseil régional de 300 000 euros, donc multipliée par 6, et en regard de cela les emplois créés, selon la délibération, sont de 9, c'est-à-dire 5 fois moins qu'en 2019. L'investissement est de 4,4 millions contre 5,5, on peut dire que c'est quasiment équivalent.

On se demande, à la comparaison de ces deux attributions de subventions, quels sont les critères qui font que le montant de la subvention régionale puisse être multiplié de 1 à 6, avec des emplois créés divisés par 5.

**M. LE PRESIDENT** : Philippe BEAUCHAMPS.

**M. BEAUCHAMPS** : Effectivement, je n'avais pas eu cette question, mais je vais tout de même pouvoir vous répondre.

En revanche, pour rassurer Monsieur HUTIN, comme vous avez trouvé sur internet, c'est bien de le regarder, qu'il y avait un contentieux entre l'Etat et des subventions qu'ils avaient eues de l'Etat, vous avez dit : « On donne à une entreprise avec qui l'on a des problèmes. » D'abord, c'est bien que l'Etat contrôle les subventions qu'il donne, puisque nous les contrôlons aussi. *A priori*, le litige avec l'Etat est réglé, puisque l'Etat redonne actuellement des subventions importantes à ce groupe dans le cadre de France 2030. En l'occurrence, sur le site de la région, il y aurait une subvention donnée à hauteur de 250 000.

Maintenant, notre sujet, effectivement, on a donné une subvention de 50 000 euros en 2019 contre la création de 50 emplois. Puisque vous avez eu les informations, Monsieur EYMERY, lisez-les jusqu'au bout. Ce n'est pas 50 emplois qui ont été créés entre 2019 et 2023, mais 111 emplois, puisqu'il y a désormais 311 emplois.

Ensuite, pour répondre à votre question, vous lisez les bons chiffres, mais de manière imparfaite. On a des investissements productifs beaucoup plus importants qu'avant, que la subvention de 2019. En 2019, dans les investissements, il y avait beaucoup de bâtiments. Vous savez bien que l'on ne subventionne pas les bâtiments.

**Vote sur la délibération n° 2023.02055**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02057 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AGC AUTOMOTIVE France

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX, l' amendement n° 1 ?

**M. POIX** : Oui. Un amendement concernant cette délibération et l'entreprise SAS AGC AUTOMOTIVE. Dans la partie DECIDE, je propose d'ajouter que l'entreprise s'engage à atteindre l'objectif de 100 emplois créés d'ici 2026. Dans le cas contraire, une pénalité s'élevant à 20 % de l'aide initiale lui sera imposée par le Conseil régional.

Nous proposons, depuis le début de ce mandat, de conditionner sur des critères clairs, écologiques, environnementaux, sociaux, pour une plus grande transparence et pour le bon usage des deniers publics. On ne propose pas de supprimer tous types d'aides. Ces aides directes aux grandes entreprises doivent être conditionnées. C'est notre objectif, de faire avancer cette discussion. Les partenaires économiques de la région doivent faire preuve de responsabilité, comme tout un chacun, et doivent respecter le contrat d'engagement avec la collectivité. Il en va du bon usage des deniers publics. Il est d'autant plus important de poser des conditions claires et nouvelles à la SAS AGC AUTOMOTIVE que la recapitalisation de l'entreprise n'est pas encore effective. C'est ce qui est suggéré dans la délibération.

Voilà le sens de cet amendement, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Philippe BEAUCHAMPS.

**M. BEAUCHAMPS** : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, d'abord, je vous explique en deux mots pourquoi vous avez eu cette délibération en urgence : car c'est un dossier que l'on suit et qui est brûlant. Je vous rappelle qu'Aniche est un territoire, si vous le connaissez, où le taux de chômage est très important. Il reste un seul type d'activité, celle autour du verre, avec AGC et Saint-Gobain. C'est un site en difficulté. Il y a deux options : soit on y ajoute une autre activité, soit la deuxième option, je ne veux pas y penser. Non seulement on va aider à créer 100 nouveaux emplois, mais on va surtout préserver les 190 qui existent déjà dans l'entreprise.

Je vous réponds par rapport à vos demandes complémentaires sur le versement des subventions : on vous a démontré que l'on contrôlait les subventions. Effectivement et pour clore le sujet, en toute transparence et pour ne rien vous cacher, il m'arrive, dans les délibérations que je vous présentais en C4 et que je continuerai à vous présenter, de vous dire que l'on a un problème sur une société. Cela arrive à peu près une fois toutes les trois commissions. On est donc transparent. On vous demande votre avis. D'ailleurs, lorsque l'on retient votre avis, on retire la délibération, car on considère que l'on est en droit de demander des explications complémentaires à l'entreprise.

Ne compliquons donc pas les choses. Nous versons des subventions. Nous les contrôlons. S'il y a un problème, s'il y a une question, on ne verse pas. S'il y a une question, on vous demande votre avis.

**Amendement du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.02057**

***Rejeté à la majorité des suffrages exprimés***

**Vote sur la délibération n° 2023.02057**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02074 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS Nord Service Logistique

**Vote sur la délibération n° 2023.02074**

***Adoptée à l'unanimité***

**06 – Aide à l'implantation**

2023.02051 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS Sauces et Créations à Raillencourt-Sainte-olle

**Vote sur la délibération n° 2023.02051**

***Adoptée à l'unanimité***

## **07 – Outils financiers**

2023.02112 - Acquisition de parts du Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)

**M. LE PRESIDENT** : Même vote ?

**M. MOTTE** : Monsieur le Président, on l'a soulevé tout à l'heure : il y a un petit *erratum* sur le visa de la délibération, c'est la date, et un *addendum*, c'est de faire allusion à la délibération 2021.

**M. LE PRESIDENT** : Oui, il y a un *erratum* et un *addendum*. On est d'accord.

**Vote sur la délibération n° 2023.02112**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

## **03 Développement économique**

### **01 – Ambitions HDF**

2023.01938 - Adhésion de la région Hauts-de-France à l'association Eurasanté solidarités à Loos

**M. LE PRESIDENT** : Avec un *erratum*.

**Vote sur la délibération n° 2023.01938**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02050 - Financement du programme d'actions 2023 du pôle de compétitivité AQUIMER - modification du taux de participation de la part Etat régionalisé

**Vote sur la délibération n° 2023.02050**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

### **03 – Actions transversales**

2023.02042 - Plan régional Cybersécurité – renouvellement de la convention de partenariat avec la Gendarmerie Nationale et Hauts-de-France Innovation Développement

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Très rapidement, sur cette convention de partenariat avec la gendarmerie des Hauts-de-France pour développer la cybersécurité auprès des entreprises, c'est un objectif que l'on peut comprendre et appuyer. Cependant, la délibération garantit aussi, je cite, « le renouvellement de la flotte de cinq véhicules à usage des référents sûreté de la gendarmerie ». Ce n'est pas tout à fait en lien avec la question de la cybersécurité en tant que telle en direction des entreprises.

Ma question est simple : quel est le lien avec le développement des missions de cybersécurité, qui sont légitimes au regard des attaques nombreuses dont sont victimes les entreprises ? N'est-ce pas ici la responsabilité de l'Etat d'intervenir sur le matériel de la gendarmerie, ce qui est logique ? Si l'on intervient sur ce sujet, on peut le faire également, à ce moment, sur l'achat de véhicules aux polices municipales et aux gardes champêtres, comme je le proposais tantôt.

Merci.

**Vote sur la délibération n° 2023.02042**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**08 – Plan emploi**

2023.02028 - Dispositif d'aide régionale à l'embauche des seniors – Affectation complémentaire pour l'année 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02028**

**Adoptée à l'unanimité**

**04 Artisanat**

**08 – Soutien régional au commerce et à l'artisanat**

2023.02090 - Réaffectation des reliquats des fonds REHA MOBI INAC et F1PS suite à la refonte des cadres votés en juin 2023

**Vote sur la délibération n° 2023.02090**

**Adoptée à l'unanimité**

**05 Apprentissage**

**01 – Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats**

2023.01962 - Affectation de crédits 2024 relatifs aux aides aux apprentis des Hauts-de-France (Equipement-Transport-Hébergement-Restauration) - Fonds de solidarité des apprentis- Dispositif Reprise des apprentis

**Vote sur la délibération n° 2023.01962**

**Adoptée à l'unanimité**

**06 Innovation numérique et sociale**

**02 – Starter ESS**

2023.01999 - Résultats de l'appel à projets ACCESS 2024-2026 : liste des candidats retenus

**Vote sur la délibération n° 2023.01999**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

<b>Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur</b>
--

**01 Lycées**

**01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics**

2023.01937 - Entretien annuel des ascenseurs

**Vote sur la délibération n° 2023.01937**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.01939 - Mise en œuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des lycées (PARM 2024)

**Vote sur la délibération n° 2023.01939**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.01940 - Réalisation d'interventions non programmables et/ou urgentes sous maîtrise d'ouvrage régionale dans les lycées

**Vote sur la délibération n° 2023.01940**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.01943 - Phase 2 – Bâtiment B : création avec extension d'un CDI, réhabilitation thermique et remplacement des menuiseries extérieures au RDC et RDJ, construction d'un préau pour la demi-pension au lycée Eugène Thomas à LE QUESNOY (59) (volet études)

**Vote sur la délibération n° 2023.01943**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.01944 - Rénovation énergétique du bâtiment B - Externat au lycée Yves Kernanec à MARCQ-EN-BAROEUL (59) (volet études)

**Vote sur la délibération n° 2023.01944**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02013 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine « Lycées » ou pour l'acquisition de fournitures et matière d'œuvre nécessaires aux interventions des Agents Techniques Territoriaux dans les lycées pour certains chantiers spécifiques

**Vote sur la délibération n° 2023.02013**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02085 - Conventionnement avec la Fondation du Patrimoine : Collecte de fonds pour les travaux de Réhabilitation de la Chapelle du lycée Jean Baptiste Corot à DOUAI

**Vote sur la délibération n° 2023.02085**

***Adoptée à l'unanimité***

## **02 – Equiper les EPLE**

2023.01955 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériels d'entretien, de maintenance pour les agents des lycées et d'équipements généraux nécessaires à la vie des lycées de la région Hauts-de-France

**M. LE PRESIDENT** : Madame KERRICH-BERNARD ?

**MME KERRICH-BERNARD** : Je retire, Monsieur le Président.

**Vote sur la délibération n° 2023.01955**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.01958 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de mobilier à destination des lycées

**Vote sur la délibération n° 2023.01958**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.01969 - Abondement d'une enveloppe globale pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la région Hauts-de-France

**Vote sur la délibération n° 2023.01969**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02005 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques (en mode subvention)

**Vote sur la délibération n° 2023.02005**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02030 - Désaffectation d'un équipement affecté à un lycée

**Vote sur la délibération n° 2023.02030**

***Adoptée à l'unanimité***

### **03 – Permettre aux EPLE de fonctionner**

2023.01915 - Renouvellement de l'accord de principe à l'adhésion aux groupements de commandes entre collectivités ayant pour objet la passation de marchés d'achat d'énergie (gaz et électricité) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'achat groupé de gaz et d'électricité

**Vote sur la délibération n° 2023.01915**

***Adoptée à l'unanimité***

### **05 – Financer et accompagner les Contrats Aidés**

2023.02043 - Parcours-Emploi-Compétences (PEC) : Financement des contrats aidés PEC pour l'année 2024

**M. LE PRESIDENT** : Madame DHALLUIN.

**MME DHALLUIN** : Monsieur le Président, cette délibération a déjà fait l'objet de questions de notre part en C5. Certaines ont obtenu des réponses, sur lesquelles nous resterons vigilants quant à leur mise en œuvre, notamment sur les disparités de subventions d'un lycée à l'autre, puisque trois établissements prennent à eux seuls plus de 76 % de l'enveloppe, et sur la promesse d'équité entre le versant nord et le versant picard.

Nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**Vote sur la délibération n° 2023.02043**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

## **02 Education**

### **01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles**

2023.01875 - Aide complémentaire à la scolarité pour l'année 2024 (Année scolaire 2023/2024 et les 4 premiers mois de l'année scolaire 2024/2025)

**Vote sur la délibération n° 2023.01875**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02023 - Soutien aux établissements participant aux Olympiades de la Chimie – 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02023**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**MME KERRICH-BERNARD** : Intervention de Madame DHALLUIN.

**M. LE PRESIDENT** : Vous êtes intervenue.

**MME DHALLUIN** : Sur la 1875, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : D'accord. Rappel au règlement, allez-y.

**MME DHALLUIN** : Merci.

Monsieur le Président, nous ne contestons absolument pas ce dispositif. Néanmoins, une remarque sur cette délibération. Le fait que 89,90 % des familles bénéficiaires de cette aide scolarisent leurs enfants dans l'enseignement privé nous questionne. Pourquoi les élèves des lycées privés, dont toutes les récentes études, notamment liées à la publication des indices de position sociale, montrent qu'ils concentrent le plus grand nombre d'élèves issus de familles aisées, sont-ils aussi ceux qui déposent le plus de dossiers et captent le plus d'aides ? Il est important que la région fasse bien connaître ces dispositifs dans les établissements publics et surtout auprès de toutes les familles qui pourraient y avoir droit.

Nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

**Commission n° 6 :**

**Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)**

**01 Aménagement du territoire**

**01 – ACTes – Communes moins de 2000 habitants**

2023.01656 - Appel à projets « fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants » pour l'année 2024 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

**Vote sur la délibération n° 2023.01656**

***Adoptée à l'unanimité***

## **02 – ACTes – Projets structurants**

2023.02070 - Délibération-cadre relative à la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) - modification du cadre d'intervention

**Vote sur la délibération n° 2023.02070**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02072 - Appel à projets « fonds d'appui aux projets structurants » pour l'année 2024 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Sur la politique Fonds d'appui aux projets structurants ACTes, une proposition très courte : pourquoi ne pas intégrer dans la bonification les projets d'excellence liés à la dépollution et à la reconquête des friches industrielles ou commerciales ? Comme vous le souligniez à juste titre lors du lancement de la COP régionale, Monsieur le Président, il y a 18 000 hectares de friches industrielles dans les Hauts-de-France, le plus fort taux d'Europe. Ce serait particulièrement utile comme réserve, surtout avec la mise en place de la future ZAN. On pourrait aussi mettre en actes notre politique liée à la dépollution, notamment au désamiantage, en travaillant en lien avec l'EPF, qui est d'ailleurs d'une grande réactivité, mais j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure sur certains projets de déconstruction d'équipements publics.

Merci.

**Vote sur la délibération n° 2023.02072**

***Adoptée à l'unanimité***

## **04 – Soutien aux communes**

2023.02035 - Reconduction du dispositif de soutien au dernier commerce de proximité

**Vote sur la délibération n° 2023.02035**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02036 - Reconduction du fonds « inondations et tempêtes »

**M. LE PRESIDENT** : Madame ENGRAND.

**MME ENGRAND** : Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter de cette prise de parole pour vous signifier, Monsieur le Président, que j'ai fait un petit test. En effet, hier, on m'a dit : « Vous ne parlez que des bassins de rétention ». Je rassure la Vice-présidente, je ne m'occupe pas que des bassins de rétention. J'ai bien sûr pris la mesure des inondations qui ont affecté le Pas-de-Calais.

Simplement, Monsieur le Président, j'ai téléphoné au 0320637900, guichet unique concernant les TPE victimes d'inondations. J'ai été renvoyée de numéro en numéro et de service en service. A l'issue de cette partie de ping-pong interminable, je suis restée bredouille et très agacée. Cela correspondait à ce qu'une dizaine de TPE-PME, une à Coulomby, une au marais de Guînes, une à Guînes, m'avaient indiqué. Les critères d'éligibilité à certaines aides étaient différents. C'est-à-dire qu'il fallait 3 ans d'exercice pour pouvoir bénéficier d'une aide, une autre fois on m'a dit qu'il n'y avait pas besoin de cela.

Il est inacceptable que nous votions aujourd'hui un budget pour les inondations, tant qu'aucune information claire ne peut être fournie immédiatement aux sinistrés sur les modalités retenues pour prétendre à ces aides. Je voulais simplement vous en alerter, car, comme m'a dit la Vice-présidente, j'ai également rendez-vous avec les Wateringues. J'aimerais que l'on m'explique, mais un autre jour, l'usage de la GEMAPI et de la « taxe wateringues », qui est aussi, à mon avis, un peu douteuse.

Merci, Monsieur le Président, en tout cas, de votre réponse.

**M. LE PRESIDENT** : On va bien remettre les choses au point.

D'abord, si vous avez été promenée de l'un à l'autre, ce n'est pas normal. Il est 17 heures 17. Vous allez me contacter la Chambre de commerce et d'industrie régionale tout de suite, le directeur général, et je ferai le président tout à l'heure, car il n'y a pas vocation à cela. Cela n'a pas empêché d'être contacté par de nombreuses entreprises, qui avaient surtout besoin de conseils sur – j'allais dire « du relogement » – de la réaffectation de locaux. On en a aidé un certain nombre.

Madame ENGRAND, c'était pour vous, la réponse, mais ce n'est pas très grave.

Cela n'a rien à voir avec les autres dispositifs, notamment sur les particuliers. Avec le département du Pas-de-Calais, on a dépassé les 2 300 personnes qui nous ont sollicités et avec des crédits qui ont été obtenus.

**MME BARISEAU** : C'est 2 814.

**M. LE PRESIDENT** : J'ai même été dépassé par les chiffres. On est vendredi. Pardon. Ce sont les chiffres que j'avais mercredi matin. La preuve que les dispositifs fonctionnent.

Sur ce que vous avez dit, pour ne rien vous cacher, je le fais toujours faire au départ. On l'avait fait le lendemain, cela fonctionnait bien. On l'a refait quelques jours après. Peut-être faut-il le refaire régulièrement. Ce n'est pas normal si vous avez été promenée.

Monsieur COUSIN ?

**M. COUSIN** : Une intervention sur ce sujet très important, qui était au cœur de l'actualité.

Bien évidemment, le fonds que l'on vote en 2023 est en trompe-l'œil, puisque l'on parle de 27 000 euros qui n'intègrent pas la situation dramatique qui s'est produite dans le Pas-de-Calais, le Nord et la Somme. Nous allons soutenir ce fonds, qui sera de plus en plus régulier, récurrent.

On rappelle que la motion votée lors de la précédente plénière était très ambitieuse, qui souhaite traiter le fond du problème de ces inondations. On soutient également le fait que la région ait pris en main la question de l'eau. On sera très attentif à ce qu'il y ait un suivi dans la durée, dans la longueur et sérieux. On s'associera à tous ces travaux. On rappelle bien évidemment qu'il s'agit d'une question essentielle, vitale pour notre grande région.

**Vote sur la délibération n° 2023.02036**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02037 - Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéoprotection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France en 2024

**M. LE PRESIDENT** : Un amendement de Monsieur FOUTRY. Je n'influence personne, mais c'est un très bon amendement.

**M. FOUTRY** : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Simplement pour améliorer le dispositif – je remercie les échanges avec Monsieur BATAILLE –, pour permettre aux communes qui n'ont pas déjà bénéficié d'une aide régionale, lorsqu'elles sont dans le projet d'améliorer leur dispositif de vidéoprotection, de le moderniser ou de l'étendre, de disposer aussi d'une aide régionale. Elle ne sera pas à la même hauteur que celle prévue dans le programme initial, puisque, lorsque l'on renouvelle ou que l'on étend, il y a du matériel que l'on n'a pas forcément besoin de renouveler. Voilà ce qui est proposé.

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur BATAILLE, vous aussi, trouvez-vous que c'est un bon amendement ?

**M. BATAILLE** : Avis très favorable, Monsieur le Président. Je vous ai écouté. J'ai assisté à la dernière Commission 6, où le Président FOUTRY avait présenté cette extension. Il fallait que nous voyions les possibilités qui nous étaient offertes, notamment budgétairement. C'est une excellente idée. Je vous propose donc de retenir cet amendement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup.

Qui est contre cet amendement ?

**M. POIX** : Une explication de vote, Monsieur, tout de même.

**M. LE PRESIDENT** : Attendez, vous êtes gentil. Dans ce cas, c'est écrit dans le déroulé. Allez-y, vous avez la parole.

**M. POIX** : Comme l'amendement est arrivé tout à l'heure, Monsieur le Président, c'est pourquoi on n'a pas pu s'inscrire.

**M. LE PRESIDENT** : Vous le dites au plateau. Allez-y.

**M. POIX** : D'accord, ce sera fait la prochaine fois.

Très rapidement, tout à l'heure, on a parlé de football. On était sur le terrain budgétaire pendant deux jours. C'est assez éprouvant et l'on a hâte de rentrer dans les vestiaires. Ici, on change les règles du jeu en pleine partie, du moins à la 90<sup>e</sup> ou 98<sup>e</sup> minute. On nous demande de changer complètement la logique de ce dispositif, de passer à une extension et d'aller financer le renouvellement. Ce n'est pas du tout le dispositif initial, contre lequel nous nous opposons depuis le début du mandat. Ce n'est pas le quart d'heure de l'*open-bar* de la caméra. J'ai un peu l'impression que c'est cela.

Cela va-t-il aboutir à une rallonge budgétaire, à des avenants, que sais-je encore, alors que l'on vient de parler de budgets pendant deux jours et que, on l'a vu, certains chapitres sont tout de même en besoin d'argent ? Ici, on découvre de l'argent magique au dernier moment, sur un dispositif qui va être pérennisé, en plus. Cela nous questionne. Nous ne voterons pas cet amendement.

**M. LE PRESIDENT** : Bien.

**Amendement du groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants sur la délibération n° 2023.02037**

**Adopté à la majorité**

**Vote sur la délibération n° 2023.02037**

**Adoptée à la majorité**

**05 – Parcs Naturels Régionaux**

2023.02016 - Participations statutaires 2024 aux syndicats mixtes Parcs Naturels régionaux et Espaces Naturels régionaux

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Monsieur le Président, sur le PNR, c'est l'occasion pour moi d'évoquer à nouveau un sujet, que j'ai évoqué tout à l'heure avec Madame TEINTENIER, à la suite du vote des participations statutaires au sein des PNR, et de vous alerter à nouveau sur la scandaleuse suppression du Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury, situé dans le parc naturel Scarpe-Escaut. Depuis juillet, j'essaie de prêcher un peu dans le désert. J'ai visiblement du mal à me faire entendre. Sans aucune concertation avec la région, sans débat réel au sein du conseil d'administration, on est dans le brouillard total. Les salariés et les élus locaux sont dans le brouillard, même les chasseurs. L'association des chasseurs s'inquiète aussi fortement concernant le devenir du site, à la suite de la destruction du Centre d'éducation à l'environnement.

Vous m'aviez dit, Madame TEINTENIER, lors de la dernière commission permanente, que vous alliez avoir un rendez-vous avec Monsieur LELONG. Qu'en est-il et qu'allez-vous lui dire ? Quel futur projet ? Je rappelle que la charte du parc est très claire à ce sujet, il doit avoir un équipement d'accueil du public. Soixante-dix-huit places d'hébergement sont sabrées. Pour connaître ce territoire, cela fait beaucoup de mal aux personnes du secteur. C'est souvent la première sortie scolaire que nous faisons en tant qu'enfants, en école primaire, pour que nous puissions découvrir les richesses de la faune et de la flore et avoir la fierté de notre territoire. On nous dit maintenant que l'on va changer de modèle, que l'on va aller dans les classes et que l'on va arrêter l'hébergement. Cependant, ce n'est pas du tout la même logique. On est face à un public sociologiquement très assigné à résidence, qui ne connaît pas son propre territoire et qui a besoin d'en être fier. Cette solution d'hébergement est, à mon sens, la meilleure.

Comment défendre la biodiversité, la faune et la flore, sans aucune structure d'accueil ? Aller vers les élèves, mais pas vers l'hébergement, c'est une chose que je ne comprends pas. Ce qui me surprend d'autant plus, c'est que, en cinq mois, on a eu l'annonce de la fermeture et de la destruction. On apprend dans la presse que l'EPF est maintenant prêt à financer 80 % de la déconstruction du site. Cela va très vite. Il y a des dossiers sur lesquels, notamment en matière de dépollution, cela va beaucoup plus lentement. Je ne veux pas y voir un loup, je ne veux pas y voir de flou, mais la pilule a tout de même du mal à passer. Je demande que la région gèle sa participation, en attendant d'avoir des réponses claires, au parc naturel Scarpe-Escaut.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Cependant, on ne va pas vous suivre sur cette voie, Monsieur POIX.

**Vote sur la délibération n° 2023.02016**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

### **09 – Prospective et stratégies territoriales**

2023.02007 - Adhésion à l'association RUDOLOGIA - Réseau d'expertise sur les déchets

#### **Vote sur la délibération n° 2023.02007**

**Adoptée à l'unanimité**

2023.02054 – Adoption de la convention de partenariat avec le Département de la Somme concernant la démarche « Vallée de Somme Vallée idéale »

**Délibération retirée**

### **03 Rénovation urbaine**

2023.02004 - Avenant n° 1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)

#### **Vote sur la délibération n° 2023.02004**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur COUSIN, un rappel au règlement ?

**M. COUSIN** : C'était pour intervenir sur la 2007.

**M. LE PRESIDENT** : Allez-y.

**M. COUSIN** : A propos de RUDOLOGIA, une association qui va proposer à la région son expertise sur les déchets, j'aimerais que l'on puisse se saisir de ce nouveau partenariat pour discuter ensemble et collectivement de la question de la future ISDD. Vous le savez, c'est un sujet récurrent, qui revient régulièrement. Les habitants d'Hersin-Coupigny sont très inquiets, maintenant que le projet va revenir progressivement sur la table, sur Hersin-Coupigny, de la situation et de la solution qui sera trouvée. En effet, nous savons tous ici qu'il nous faut au moins un ISDD dans les Hauts-de-France.

Ma proposition est la suivante : que l'on se saisisse de RUDOLOGIA, il y a cinq ateliers et cinq formations proposés sur l'année, *a priori*, pour que l'on puisse faire au moins une journée thématique sur la question de l'ISDD, pour avoir un calendrier et une stratégie sur cette question essentielle. On ne peut pas se contenter d'envoyer nos déchets dangereux chez nos voisins. On doit être responsable en la matière, tout en ne le faisant pas sur un territoire déjà fortement impacté par des projets polluants, par une industrialisation lourde et l'urbanisation, qui posent un certain nombre de problèmes.

**M. LE PRESIDENT** : On reprend. La 2004, on a bien voté ? C'est bon.

2023.02021 - Avenant n° 1 de la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté de communes Sud Avesnois dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

**Vote sur la délibération n° 2023.02021**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02026 - Participation statutaire 2024 au bénéfice de l'IREV

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Ce n'est pas dans le même ordre que... Attendez, excusez-moi.

IREV est une structure qui nous apparaît intéressante. Il y a notamment ce volet « Renouvellement urbain ». C'est une structure de réflexion, qui a aussi un volet « Radicalité sociale », de suivi des radicalités, de la radicalisation. C'est une structure trop méconnue. Je ne la connaissais pas, pour tout vous dire. Je l'ai découverte. Il serait intéressant que l'on puisse avoir des retours plus réguliers sur son fonctionnement, ses travaux. Suivons-nous réellement ses recommandations ? Sont-elles mises en actes ? Ce qui est intéressant, lorsqu'il y a un travail théorique, c'est si cela se traduit par des actes. C'est la question que je posais. Cela amènera peut-être à une réponse *via* les commissions et notre collègue qui siège dans cette commission.

Merci.

**Vote sur la délibération n° 2023.02026**

***Adoptée à l'unanimité***

**05 Troisième Révolution industrielle**

**01 – Energies et transitions énergétiques**

2023.02015 - Mobilité décarbonée - Reconstitution pour l'année 2024 du dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence et modification du règlement

**Vote sur la délibération n° 2023.02015**

***Adoptée à l'unanimité***

**04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3**

2023.02103 - Dispositif d'appui aux porteurs de projets s'inscrivant dans la démarche de « Troisième Révolution industrielle en Hauts-de-France » : affectation de crédits dans le cadre d'un marché

**Vote sur la délibération n° 2023.02103**

***Adoptée à l'unanimité***

**Commission n° 7 :**

**Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)**

**01 Culture**

**04 – Rayonnement de la Région et développement international**

2023.01894 - Convention-cadre 2024-2027 entre l'Office National de Diffusion Artistique et la région Hauts-de-France (axe 4 - Haute Culture)

**M. LE PRESIDENT** : Madame FLAMANT pour l'amendement n° 1. C'est vous, Madame ? Allez-y. François DECOSTER répondra.

**MME MARAIS-BEUIL** : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous demandons d'ajouter à la convention, dans l'article 6 Communication, la phrase : « Les partenaires de ladite convention et les bénéficiaires des subventions régionales devront renoncer à toute écriture inclusive dans leurs communications officielles. » Par cet amendement, nous souhaitons que soit conditionnée l'attribution des subventions au respect de la langue française et à l'interdiction de l'écriture inclusive. Nous avons constaté que différentes associations et différents organismes culturels, comme l'Office national de diffusion artistique, dont il est question dans cette délibération, utilisaient l'écriture inclusive dans leurs communications, sites internet et autres.

Vous souhaitez subventionner des projets pour des bénéficiaires, qui ne respectent pas les règles que vous jugez légitime d'appliquer au sein du Conseil régional, comme vous l'avez exprimé en avril dernier. Je vous cite : « En tout état de cause, il n'y a pas d'écriture inclusive au sein du Conseil régional. » Les candidats devraient donc savoir que s'ils ne respectent pas le français dans leurs projets de communications diverses, il n'y aura pas de subvention.

La langue française est le premier vecteur de sociabilité dans notre pays et de sentiment d'appartenance dans notre Nation. Porter atteinte à ce socle culturel risque de causer des dommages irréversibles dans notre société. De plus, je le rappelle, l'écriture inclusive est source d'exclusion pour bon nombre de Français dyslexiques, dysphasiques, dysorthographiques. Notre région, qui accueillera l'année prochaine le Sommet de la Francophonie à la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts, se doit de défendre notre langue face à cette idéologie déstabilisant la nature même d'un pan de notre identité, le rendant incompréhensible.

**M. LE PRESIDENT** : Merci.

François DECOSTER.

**M. DECOSTER** : Monsieur le Président, je propose de rejeter l'amendement, car l'écriture inclusive, nous la pratiquons sous des formes différentes. Il n'y a pas que celle que vise peut-être l'auteur de l'amendement, mais également ce que nous pratiquons, c'est-à-dire la démarche « Facile à lire et à comprendre » dans toutes nos démarches, de manière à pouvoir être dans une démarche inclusive dans les relations avec les habitants de la région Hauts-de-France. J'espère que ma réponse constituera non pas un point médian, mais un point final aux interrogations qui viennent d'être émises.

**M. LE PRESIDENT** : Ce qui ne change rien à nos habitudes. C'est aussi pourquoi l'amendement était superfétatoire. On s'inscrit tout à fait dans la proposition de Pascale GRUNY, sénatrice de l'Aisne. D'ailleurs, lorsque je reçois des *mails* en écriture inclusive, je ne réponds pas. Pour les dossiers de subvention, ce sera pareil.

**Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.01894**

**Rejeté à la majorité**

**M. LE PRESIDENT** : Un rappel au règlement ? Allez-y.

**MME MARAIS-BEUIL** : Pour une explication de vote.

Dans « écriture inclusive », il n'y a qu'une seule chose, ce sont les points, les « e » et les tirets au milieu des mots. Vous avez beau me dire qu'il y a plusieurs écritures inclusives ; non, il n'y en a qu'une seule. Je comprends que vous ne vouliez pas le voter, mais l'écriture inclusive, c'est bien les points et les tirets au milieu des mots.

**M. LE PRESIDENT** : La position que je viens d'exprimer figure au procès-verbal. Je pense qu'elle est claire.

**Vote sur la délibération n° 2023.01894**

**Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés**

**06 – Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel**

2023.02056 - Association Pictanovo : Programme d'actions annuel 2024 et investissement 2024 (axe 1 - Activité des opérateurs structurants)

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur POIX.

**M. POIX** : Pour plusieurs choses, Monsieur le Président. Je ferai un rappel au règlement aussi, car on a été un peu vite. J'ai oublié une intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Non. Là où vous étiez inscrit...

**M. POIX** : Oui, je vais intervenir sur celle-ci, mais je ferai un rappel au règlement après.

**M. LE PRESIDENT** : A part tout à l'heure, où je vous ai redonné la parole, vous n'étiez pas inscrit sur mon déroulé. Vous aviez peut-être l'intention d'intervenir, ce qui est votre droit, mais vous n'étiez pas inscrit.

**M. POIX** : C'était sur la 2004.

**M. LE PRESIDENT** : Vous n'étiez point inscrit. *Errare humanum est.*

**M. POIX** : Oui, et *perseverare diabolicum.*

**M. LE PRESIDENT** : C'est donc si vous recommencez.

**M. POIX** : On révisé notre latin, en plus.

**M. LE PRESIDENT** : On est bien d'accord. *Alea jacta est*, franchissez le Rubicon !

**M. POIX** : J'arrête là.

**M. LE PRESIDENT** : Madame BARISEAU, vous n'avez pas la parole.

**M. POIX** : J'interviens rapidement sur Pictanovo. Il est toujours intéressant d'avoir un compte rendu annuel, de voir que les budgets sont constants, qu'il y a également un engagement constant de la région en matière de création.

Peut-être juste une remarque, on en avait aussi parlé la fois précédente : le CNC, depuis octobre 2022, a annoncé des critères d'écoconditionnalité indicatifs sur les projets artistiques, notamment dans le milieu du cinéma, avec l'obligation de fournir un bilan carbone des tournages. C'est maintenant, à compter du 31 mars 2023, une obligation pour les producteurs d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Je voulais savoir comment Pictanovo mettait en œuvre ce dispositif et si l'on pensait aller plus loin que le dispositif purement indicatif. On s'inscrirait dès lors pleinement dans notre fameux fil rouge REV3.

**M. LE PRESIDENT** : En clair, s'ils ne respectent pas, on ne les finance pas ?

La profession sait exactement ce qu'elle a à faire. Je peux vous dire que, en ce qui concerne Séries Mania, c'est l'un des sujets que l'on a l'intention de porter à l'ordre du jour des prochains rendez-vous. En effet, l'ensemble de la profession est clairement dans cette direction. Si, avant qu'il y ait des règles contraignant la profession, vous voulez nous dire « Chez nous, on n'appliquera pas de subvention », je ne suis pas d'accord. On a une attractivité en la matière. La profession sait exactement ce qu'elle a à faire, surtout avec un public qui est plus réceptif que d'autres à ces thèmes. Je n'ai pas l'intention en la matière de casser la dynamique qui est la nôtre. La réponse est donc clairement : non.

**Vote sur la délibération n° 2023.02056**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02059 - Programme d'actions annuel 2024 des opérateurs structurants (axes 1 et 2)

**M. TANGUY** : Monsieur le Président, un vote divisionnaire sur cette délibération : pour, sauf la 5, contre.

**Vote sur la délibération n° 2023.02059**

***Adoptée à la majorité des suffrages exprimés***

2023.02060 - Association Comédie de Picardie : Programme d'action annuel 2024 et Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 (axe 1 - activité des opérateurs structurants)

**Vote sur la délibération n° 2023.02060**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**M. LE PRESIDENT** : Oui, Monsieur HUTIN ?

**M. HUTIN** : On avait parlé tout à l'heure d'un rappel au règlement pour la 2004.

Je signifie que je me déporte sur la délibération concernant la Comédie de Picardie, puisque je suis administrateur.

**M. LE PRESIDENT** : Vous n'avez pas besoin de signaler que vous vous déportez. Normalement, c'est su.

**M. HUTIN** : Je voulais avoir confirmation.

**M. LE PRESIDENT** : J'entends.

Monsieur POIX, maintenant ?

**M. POIX** : Oui, ainsi, ce sera fait. Je comptais intervenir sur la 2004, délibération concernant l'ANRU.

Nous ne sommes pas contre, au contraire, les opérations de rénovation urbaine. Nous sommes pour.

Peut-être ici un point d'alerte sur le quartier Argentine à Beauvais. Il y a un petit problème de fond. Il y a plus de logements détruits que de logements reconstruits, alors que la demande en logements sociaux dans ce quartier et dans cette ville reste forte. Sur cet avenant à proprement parler, il concerne notamment la requalification d'une place importante du quartier, qui est un peu le cœur battant. C'est là que se tient notamment le marché du quartier. Les habitants consultés ont fait des remontées qui, dans ce projet, hélas, n'ont pas été prises en compte, notamment sur la question de la mobilité et des pistes cyclables, entre autres. Les commerçants sont également nombreux à avoir été mis devant le fait accompli, alors qu'ils sont directement concernés.

En outre, ce projet – cela pose aussi un problème – prévoit la destruction du Bar'ASCA, un lieu important de la vie culturelle et artistique de la ville de Beauvais.

Je voudrais aussi rectifier le vote sur cette délibération 2004. Nous nous abstiendrons. Merci.

**M. LE PRESIDENT** : C'est noté.

Oui, Madame MARAIS-BEUIL ?

**MME MARAIS-BEUIL** : Permettez-moi de répondre sur l'ANRU de Beauvais. A la date d'aujourd'hui, tout le monde n'est pas relogé sur le quartier Argentine. Sur le quartier Saint-Quentin, c'est pratiquement terminé. Tout simplement, parce qu'ils n'ont pas accepté les propositions de relogement. Je pense qu'il y a déjà là une petite différence entre ce que vous dites et la réalité. Le bar de l'ASCA est en train d'être totalement rénové. Aucune activité ne va cesser, puisque c'est la particularité du quartier. Je pense que vous n'avez pas les bonnes informations, Monsieur POIX.

**M. LE PRESIDENT** : C'est un débat plus local que régional, tout cela.

## **07 – Axe 2 – Habitants dans leurs espaces de vie**

2023.02061 - Participations statutaires 2024 de structures culturelles (axe 2 - Activité des opérateurs structurants)

**M. LE PRESIDENT** : Qui est contre ?

Excusez-moi, je vais suspendre la séance et vous allez me dire qui s'inscrit. C'est compliqué. On a déjà plus d'une journée et demie « dans les pattes ». Normalement, on s'inscrit, c'est plus fluide. Là, cela vient de partout. Je veux bien tout ce que l'on veut, mais il n'est tout de même pas compliqué de s'inscrire.

Monsieur COUSIN demande donc la parole.

**M. COUSIN** : Ce sera ma dernière intervention.

**M. LE PRESIDENT** : Ce n'est pas le problème. C'est juste que l'on sache, c'est tout.

**M. COUSIN** : Je pense qu'il y a eu une erreur de transmission, dont acte.

Sur cette délibération, la participation statutaire 2024 aux structures culturelles, on tient déjà, dans un premier

temps, à se féliciter du fait que nos structures culturelles et musées régionaux restent soutenus très fortement par la région, dans un contexte très compliqué.

On souhaite également faire une proposition. Nous savons et vous savez qu'un certain nombre de ces structures connaissent des difficultés structurelles assez importantes, notamment liées à l'explosion du coût de l'énergie et à des particularités très spécifiques, qui sont celles, par exemple, de la conservation des œuvres, si l'on prend le cas du Louvre-Lens, ou qui tiennent au particularisme des bâtiments, si l'on prend le Centre minier de Lewarde.

La proposition que nous souhaitons faire, c'est qu'il y ait une recherche, une prospective sur un certain nombre de musées, notamment français, qui ont fortement innové en la matière. Je pense au Mucem à Marseille qui, sur la climatisation douce et écologique, a fait des efforts très importants et qui est la référence en la matière. On sait aujourd'hui que le *process* industriel est un peu compliqué pour faire des économies d'énergie tout en climatisant bien les salles de musées. Lewarde a des problèmes similaires, mais c'est un problème que toutes nos structures connaissent. La proposition est qu'il y ait une recherche « technologique » pour résoudre les problèmes des musées, qui vont être récurrents et s'aggraver dans les années qui viennent, si l'on ne fait rien.

**M. LE PRESIDENT** : Sur la 2061, qui est contre ? Oui ?

**M. TANGUY** : Excusez-moi, Monsieur le Président. On aura un vote divisionnaire sur cette délibération, s'il vous plaît. Nous serons en abstention sur la 1 et la 6. Nous serons contre sur la 4, s'il vous plaît, et pour les autres. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : C'est bon pour vous, Mesdames ?

**Vote sur la délibération n° 2023.02061**

***Adoptée à la majorité***

2023.02062 - Délibération d'affectation des projets au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé et non protégé (axe 2 - Habitants et leur espace de vie)

**M. LE PRESIDENT** : Avec un *erratum*.

**Vote sur la délibération n° 2023.02062**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

2023.02063 - Appel à projets Haute Fréquence 2024 (axe 2 - Appel à projets pour les habitants dans leurs espaces de vie)

**Vote sur la délibération n° 2023.02063**

***Adoptée à l'unanimité***

## **02 Sports**

### **01 – Rayonnement du sport**

2023.02073 - Affectation des crédits 2024 au titre du dispositif de soutien aux clubs de haut niveau (subvention inférieure ou égale à 23 000 euros) pour la saison sportive 2023/2024 ou 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02073**

***Adoptée à l'unanimité***

### **04 – Fonctionnement de structures sportives**

2023.02039 - Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert régional à Roubaix : Compensation de services publics pour l'année 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02039**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

### **05 – Programme et équipement des structures sportives régionales**

2023.02024 - Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert régional à Liévin - contribution prévisionnelle sur participation statutaire 2024

**Vote sur la délibération n° 2023.02024**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

## **07 Devoir de mémoire**

2023.01853 - Rapports d'information relatifs aux demandes de subvention accordées en 2023 au titre des dispositifs « Devoir de mémoire » : « Aide à la rénovation ou à l'achat des drapeaux associatifs en Hauts-de-France » et « Aide à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France (non protégés au titre de la protection des Monuments historiques) »

**Vote sur la délibération n° 2023.01853**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02068 - Délibération de régularisation - Soutien à la rénovation de monuments commémoratifs et à la sauvegarde de sépultures de guerre - 3 bénéficiaires

**Vote sur la délibération n° 2023.02068**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**Commission n° 8 :**  
**Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)**

**03 Action sociale**

**01 - Solidarités**

2023.01972 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation au titre de l'année 2024 et modification du règlement intérieur

**M. LE PRESIDENT** : L'amendement n° 2 de Monsieur POIX.

**M. POIX** : Un amendement que j'oserai peut-être intituler « l'amendement du miracle de Noël », si vous en décidez ainsi.

Je propose, dans la délibération concernant l'aide au transport aux particuliers, de simplifier encore un peu plus la reconduction de l'aide pour les salariés en CDI. Dans l'article 4, je propose de rajouter la phrase suivante : « Le renouvellement de l'aide à n+2 est automatique pour les salariés en CDI. Des contrôles seront effectués par la région, pour vérification de leur situation, en temps voulu. La procédure de dépôt du dossier d'ATP ou de renouvellement peut s'effectuer *via* le portail des aides de la région, mais également par l'envoi d'un dossier au siège de région ou dans les 14 antennes régionales. »

Pourquoi ? Le succès est au rendez-vous pour cette aide, on peut le saluer. En vigueur depuis 2016, l'aide au transport aux particuliers est l'un des dispositifs sociaux les plus importants de la région. Bien souvent, on le sait, le manque de mobilité fait partie des principaux freins dans le retour à l'emploi. Depuis la création de l'ATP, c'est plus de 345 000 aides qui ont été attribuées. Le présent amendement vise à simplifier la procédure de renouvellement pour les salariés en CDI, afin de faire baisser le taux de non-renouvellement et le taux de non-recours aux aides régionales.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Christophe COULON répond à l'amendement sur l'ATP. Non, c'est Florence. Oui, c'est vrai. Pourquoi est-il écrit « Christophe COULON » dans mon déroulé ?

**MME BARISEAU** : C'est parce que Monsieur POIX voulait un miracle de Noël. Je ne suis pas la « mère Noël », Monsieur POIX. Je suis désolée.

Honnêtement, le dispositif est déjà très simple. C'est presque « clic, clac, Kodak ». Il faut trois choses : s'inscrire, justifier d'un domicile, une attestation d'un employeur, et ce tous les 2 ans. C'est franchement simple. En plus, mon voisin vice-président aux Finances me dit que, de toute façon, ce ne serait pas possible, puisque ce serait engager l'avenir et anticiper sur des budgets. Je propose le rejet de l'amendement.

**Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.01972**

***Rejeté à la majorité des suffrages exprimés***

**M. LE PRESIDENT** : Sur la délibération 1972, je vous demande un peu d'attention. Je sens que cela « vrille » de partout. C'est assez compliqué. On est dans un bateau. On a le sentiment qu'un certain nombre de moussaillons sont en train de penser à autre chose, à la terre qui est proche ou à partir, je n'en sais rien. S'il vous plaît, on garde le cap. Nous ne sommes pas encore arrivés à bon port.

**Vote sur la délibération n° 2023.01972**

***Adoptée à l'unanimité***

2023.02022 - Aide individuelle au Permis de Conduire : règlement d'attribution et affectation des crédits 2024

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur HUTIN.

**M. HUTIN** : Avant d'arriver au port, signaler que l'on avait demandé un bilan par types de bénéficiaires de cette aide individuelle au permis de conduire. On ne l'a pas eu finalement...

**M. LE PRESIDENT** : Où et quand l'avez-vous demandé ?

**M. HUTIN** : En Commission 8.

**M. LE PRESIDENT** : Les demandes qui sont faites, majorité ou opposition, je ne vais pas vous demander une comptabilité à chaque fois, mais je l'ai redit l'autre jour en Conférence des Présidents : il serait bon que les réponses soient apportées. Je le dis aux présidents de commission et à l'administration qui suit les commissions. C'est un peu trop souvent qu'il y a : « On n'a pas eu les réponses. »

**Vote sur la délibération n° 2023.02022**

***Adoptée à l'unanimité***

<p style="text-align: center;"><b>Commission n° 9 :</b> <b>Audit, contrôle de gestion et évaluation</b></p>
---

**02 Contrôle de gestion**

2023.02086 - Rapports annuels des mandataires de la région Hauts-de-France au sein des SEML et SPL, exercice 2022

**Vote sur la délibération n° 2023.02086**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**Commission n° 10 :  
Agriculture et agroalimentaire**

**01 Agriculture**

**01 - Elevage**

2023.02087 - Adhésion de la région au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Initiative pour le développement de l'hippodrome de Chantilly »

**M. LE PRESIDENT** : Madame HAMDANE.

**MME HAMDANE** : Comme dit précédemment par ma collègue Marianne SECK, nous sommes volontaires pour défendre la filière du cheval dans la région, mais cela ne peut passer par la région distribuant de l'argent public aux hippodromes, qui sont des structures privées. Certains d'entre eux ne respectent d'ailleurs ni les conditions sanitaires, ni les conditions saines d'élevage. Nous sommes pour financer des projets de développement de la filière des chevaux de trait, utiles dans le développement du tourisme, mais aussi pour le ramassage des déchets, l'entretien des forêts, pour préserver les tourbières, par exemple. Nous n'avons pas à soutenir l'industrie du pari privé, la fin du monopole du PMU et la rénovation des hippodromes régionaux avec l'argent public.

A ce titre, quel est le rôle de la région dans la rénovation de l'hippodrome de Chantilly ? Les délibérations travaillées en C10 sont parfois lacunaires. La question est simple : comment, à quel niveau et pourquoi la région est-elle engagée dans ce projet ? Pourquoi ne pas préférer engager les crédits de la région dans un projet d'accessibilité à l'équitation pour toutes et tous, et à la découverte des activités et métiers autour du cheval ? Voilà une mesure claire et concrète pour soutenir la filière du cheval dans notre région.

**M. LE PRESIDENT** : Marie-Sophie LESNE.

**MME LESNE** : Monsieur le Président, il est dommage que cette question n'ait pas été posée en commission. Je vais tenter d'apporter quelques éléments de réponse.

Il s'agit ici d'intégrer, à titre tout à fait gracieux, le GIP qui vise à la destinée de l'hippodrome de Chantilly. Vous savez que, très longtemps, il y a eu un grand mécène pour l'hippodrome de Chantilly, qui s'appelle l'Aga Khan. Néanmoins, il a cessé depuis maintenant quelques années. C'est Xavier DARCOS, ancien ministre, récemment réélu chancelier de l'Institut de France, qui est le président de ce GIP. Il tente, avec des partenaires, de trouver les ressources pour développer ce lieu éminemment emblématique, qui compte dans l'histoire de France et dans l'histoire de notre région.

Il n'est, pour le moment, absolument aucunement question de mobiliser des fonds régionaux, simplement de nous associer à la réflexion au sein de ce GIP. Je vous rassure, à ce stade, aucun euro n'est investi dans ce « dangereux hippodrome, où meurent les chevaux ».

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup.

**Vote sur la délibération n° 2023.02087**

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés***

**M. LE PRESIDENT** : Je voudrais juste rappeler, la Présidente Nathalie DROBINOHA me fait savoir que, pour la question que vous aviez posée, réponse vous a été envoyée le 13 décembre à 13 heures 01. Ce n'est donc pas la commission qui n'a pas rappelé, c'est votre messagerie qui doit peut-être être défaillante. Sur la délibération précédente.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

Si l'on fait des erreurs, il n'y a qu'un seul responsable ici, c'est moi, c'est le président. Maintenant, je ne peux pas, dans les groupes d'opposition, aller regarder comment les choses se passent. Je ne peux pas. Toujours est-il que, pour toutes les demandes en commission, je veux que des réponses soient apportées à chaque fois.

**03 Pêche**

**01 - FEAMP**

2023.02002 - FEAMP - Avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide financière du FEAMP de l'opération portée par la SAS Comptoir Boulonnais

**Vote sur la délibération n° 2023.02002**

***Adoptée à l'unanimité***

**M. LE PRESIDENT** : C'est adopté à l'unanimité.

Je pense qu'il n'y a pas que l'ordre du jour qui est épuisé. Je vois, aux messages que vous m'envoyez, que la lassitude a envahi vos cœurs et vos esprits. L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.



Je remercie très sincèrement tous nos collaborateurs.

*(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)*

Je vous souhaite une très bonne fin de journée et de très bonnes fêtes de fin d'année. A l'an prochain pour beaucoup d'entre vous !

*(la séance est levée à 17 heures 47)*

**Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 8 février 2024  
conformément à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Sarah KERRICH-BERNARD Secrétaire de séance</p>
--	--

# ANNEXE 1

**Récapitulatif des modifications apportées au dossier**

**Commission n° 4**

Relations avec les entreprises :

**2023.02112** - *Acquisition de parts du Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)*

**ERRATUM** : Dans les visas de la délibération : « Vu la délibération n° 2023.02112 du Conseil régional du 25 mars 2021 relative à la souscription au Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T) et à l'approbation de son règlement intérieur », il convient de lire « 2021.01055 » à la place de « 2023.02112 ».

**ADDENDUM** : Il convient d'ajouter le visa « Vu la délibération n° 2021.01579 du Conseil régional du 5 octobre 2021 relative à l'approbation de la convention de participation de la MEL au FE2T »

Développement économique :

**2023.01938** – *Adhésion de la Région Hauts-de-France à l'association Eurasanté solidarités à Loos.*

**ERRATUM** : En page 2 de la délibération, dans le « DECIDE », au niveau de la 2<sup>e</sup> phrase, il convient de lire « D'affecter la somme de 10 000 € [...] au titre de l'année 2024 » au lieu de « D'affecter la somme de 10 000 € [...] au titre de l'année 2023 ».

**Commission n° 7**

Culture :

**2023.02062** - *Délibération d'affectation des projets au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé et non protégé (axe 2 - Habitants et leur espace de vie).*

**ERRATA** :

- En page 7 de l'annexe n°1 « 1 – PARU – PUBLIC.docx », opération n°9 « restauration de l'église Saint-Médard en 2023-2025 », au niveau des recettes, il convient de lire « Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois » à la place de « Amiens Métropole ».
- En page 4 de l'annexe n°3 « 3 – PARP – PRIVE.docx », opération n°70 « restauration d'une ferme seigneuriale (phase 1) en 2023-2025 », au niveau des recettes, il convient de lire « 25 500 € » à la place de « 25 000 € » pour la participation Région Hauts-de-France et de lire « 26 096,28 € » à la place de « 26 596,25 € » pour les fonds propres.

## **ANNEXE 2**

**Résultats de votes des délibérations**

**Votes sur l'urgence de deux délibérations :**

**02 – Relation avec les entreprises**

**05 – Développement des grandes entreprises**

2023.02057 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AGC AUTOMOTIVE France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

-----

**02 – Relation avec les entreprises**

**05 – Outils financiers**

2023.02112 - Acquisition de parts du Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

-----

**Commission 1 :**

**« Ressources, fusion, administration générale, finances,  
personnel, affaires juridiques »**

**03 - Administration générale**

2023.01993 - Informatique - Affectations sur différents programmes relatifs à l'infrastructure et au système d'information du Conseil Régional Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

-----

2023.02111 - Désignations dans les organismes extérieurs

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour la désignation au sein du GIP « Initiative pour le développement de l'hippodrome de Chantilly » :  
Manoëlle MARTIN

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

**05 - Personnel**

2023.01998 - Conventions d'adhésion entre la Région Hauts-de-France et les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Départements de l'Aisne, de l'Oise, du Pas de Calais, de la Somme relative à la mise à disposition d'agents contractuels sur des miss

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02032 - Subvention 2024 au Comité de Loisirs et Activités des Hauts-de-France (Cléa HdF) et Instauration d'une autorisation spéciale d'absence

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			9			1			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (4) : Brigitte FOURÉ, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL, Daniel LECA

2023.02077 - Evolution du régime indemnitaire Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X			X

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02079 - Protection sociale complémentaire - Participation financière de la collectivité

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

-----

**Commission n° 3 :**  
**Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes**

**01 – Transports**

**01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)**

2023.00398 - Intégration tarifaire sur le ressort territorial de la Métropole Européenne de Lille

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.01699 - Intégration tarifaire sur le ressort territorial de la Communauté Urbaine d'Arras

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02038 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le premier semestre 2024 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France.

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 10

Abstention : 5

NPPAV : 0

2023.02078 - Charges de mise en exploitation du contrat de concession de service public relatif à la gestion et l'exploitation du transport ferroviaire de voyageurs concernant les lignes dites de l'Étoile d'Amiens pour l'année 2024 (Délibération complémentaire)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X		X			X	

Voix pour : 37

Voix contre : 9

Abstention : 10

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02097 - Avenant à la Convention TER Hauts-de-France relatif au transfert de périmètre de conventionnement du TER Vallée de la Marne : impact financier

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

---

2023.02102 - Délibération modificative relative à la mise en oeuvre du versement des acomptes pour le deuxième semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

---

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02104 - Déclaration sans suite de la procédure de passation en vue de l'attribution du contrat de concession du lot Dessertes Parisiennes et approbation du principe de l'exploitation du service public de transport ferroviaire de personnes dans le cadre d'une conc

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X		X			X	

Voix pour : 37

Voix contre : 9

Abstention : 10

NPPAV : 0

---

**02 - Grandes infrastructures de transport**

**02 - Gares et pôles d'échanges**

2023.01435 - Modification du coût et des délais de l'opération relative à la phase Réalisation (REA) des travaux de modernisation et de mise en accessibilité des quais, de la passerelle et du souterrain de la gare de Béthune

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

---

2023.02011 - Financement des études de maîtrise d'œuvre du projet de passerelle en gare de Creil

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**03 - Economie portuaire**

**02 - Exploitation**

2023.02046 - Port de Boulogne-sur-Mer - Calais - Travaux de dragage, dépenses courantes, études et taxes foncières - Fournitures et équipements pour la maintenance et l'exploitation des ouvrages - programme 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**Commission n° 4 :**  
**«Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)»**

**01 – Formation**

**01 - Dispositif de formation**

2023.01857 - Affectation de crédits pour la mise en œuvre des Programmes Régionaux de Formation 2024 - Actualisation du cadre d'intervention du CHèque Pass Formation - Convention entre la Région et la CDC relative à la gestion et au financement des abondements en droi

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01896 - Avenant à la convention de partenariat relative aux actions de formation professionnelle des personnes placées sous main de justice

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**02 - Relation avec les entreprises**

**00 - Conventions de partenariat**

2023.01980 - Convention de partenariat relative aux aides aux entreprises entre la Région Hauts-de-France et la MEL

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01989 - Conventions de partenariat relative à la participation d'EPCI au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02033 - délibération de répartition : lauréats 2023 du cadre d'intervention Fonds régional de soutien aux initiatives territoriales en matière de développement économique

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 6 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ

**02 - Consolidation financière des entreprises**

2023.01811 - Modification des conditions d'amortissement du prêt régional octroyé à la société IMPROVE dans le cadre de sa convention et ses avenants 1et 2

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

**05 - Développement des grandes entreprises**

2023.01978 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS DAMEN SHIPREPAIR à Dunkerque

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02055 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS SOFEDIT (GESTAMP)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02057 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AGC AUTOMOTIVE France

**Décision de l'Assemblée** : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 37

Abstention :

NPPAV : 10 (RNIA)

**Décision de l'Assemblée** : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02074 - Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS Nord Service Logistique

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**06 - Aide à l'implantation**

2023.02051 - Aide à l'implantation : subvention allouée à la SAS Saucés et Créations à Raillencourt Sainte Ollé

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**07 – Outils financiers**

2023.02112 - Acquisition de parts du Fonds Entrepreneurial Territorial de Transformation (FE2T)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 40

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 1 (Philippe BEAUCHAMPS)

**03 - Développement économique**

**01 - Ambitions HDF**

2023.01938 - Adhésion de la Région Hauts-de-France à l'association Eurasanté solidarités à Loos

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

2023.02050 - Financement du programme d'actions 2023 du pôle de compétitivité AQUIMER - modification du taux de participation de la part Etat régionalisé

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Paulette JUILIEN-PEUVION)

**03 - Actions transversales**

2023.02042 - Plan régional Cybersécurité – renouvellement de la convention de partenariat avec la Gendarmerie Nationale et Hauts- de-France Innovation Développement.

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Philippe BEAUCHAMPS, Frédéric MOTTE)

**08 - Plan emploi**

2023.02028 - Dispositif aide régionale à l'embauche des seniors – Affectation complémentaire pour l'année 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**04 – Artisanat**

**08 - Soutien régional au commerce et à l'artisanat**

2023.02090 - Réaffectation des reliquats des fonds REHA MOBI INAC et F1PS suite à la refonte des cadres votés en juin 2023

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**05 - Apprentissage**

**01 - Lever les freins financiers et déclencher la signature de nouveaux contrats**

2023.01962 - Affectation de crédits 2024 relatifs aux aides aux apprentis des Hauts-de-France (Equipement-Transport-Hébergement-Restauration) - Fonds de solidarité des apprentis- Dispositif Reprise des apprentis

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**06 - Innovation numérique et sociale**

**02 - Starter ESS**

2023.01999 - Résultats de l'appel à projets ACCESS 2024-2026 : liste des candidats retenus

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X					X

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV pour la candidature de BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE

**Commission n° 5 :**

**Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)**

**01 - Lycées**

**01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics**

2023.01937 - Entretien annuel des ascenseurs

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

-----

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.01939 - Mise en oeuvre du Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance des Lycées (PARM 2024)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Pour le PARM 2024 concernant le Lycée Henri Darras à Liévin : Samia SADOUNE
- Pour le PARM 2024 concernant le LGT Boucher de Perthes à Abbeville, le LP Alfred Manessier de Flixecourt et le LP du Vimeu à Friville-Escarbotin : Pascal DEMARTHE

2023.01940 - Réalisation d'interventions non programmables et/ou urgentes sous maîtrise d'ouvrage régionale dans les lycées

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.01943 - Phase 2 – Bâtiment B : création avec extension d'un CDI, réhabilitation thermique et remplacement des menuiseries extérieures au RDC et RDJ, construction d'un préau pour la demi-pension au lycée Eugène Thomas à LE QUESNOY (59) (volet études)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

-----

2023.01944 - Rénovation énergétique du bâtiment B - Externat au lycée Yves Kernanec à MARCQ EN BAROEUL (59) (volet études)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

-----

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02013 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition de matière d'œuvre, outillage et autres frais et services à destination des équipes mobiles afin de mener des opérations de maintenance et de rénovation du patrimoine "Lycées" ou pour l'acquisition de

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02085 - Conventionnement avec la Fondation du Patrimoine : Collecte de fonds pour les travaux de Réhabilitation de la Chapelle du lycée Jean Baptiste Corot à DOUAI

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**02 - Equiper les EPLE**

2023.01955 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de matériels d'entretien, de maintenance pour les agents des lycées et d'équipements généraux nécessaires à la vie des lycées de la Région Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.01958 - Abondement d'une enveloppe globale pour l'acquisition ou le renouvellement de mobilier à destination des lycées

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.01969 - Abondement d'une enveloppe globale pour financer des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'adaptation des postes de travail des agents techniques territoriaux des lycées de la Région Hauts-de-France

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02005 - Attribution d'une subvention pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques (en mode subvention)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02030 - Désaffectation d'un équipement affecté à un lycée

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**03 - Permettre aux EPLE de fonctionner**

2023.01915 - Renouvellement de l'accord de principe à l'adhésion aux groupements de commandes entre collectivités ayant pour objet la passation de marchés d'achat d'énergie (gaz et électricité) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'achat groupé de gaz et d'électricité

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**05 - Financer et Accompagner les Contrats Aidés**

2023.02043 - Parcours-Emploi-Compétences (PEC) : Financement des contrats aidés PEC pour l'année 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 « LGT Boucher de Perthes à Abbeville », op 23 « LP Alfred Manessier de Flixecourt », op 25 « LGT du Vimeu à Friville-Escarbotin » : Pascal DEMARTHE

**02 – Education**

**01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles**

2023.01875 - Aide complémentaire à la scolarité pour l'année 2024 (Année scolaire 2023/2024 et les 4 premiers mois de l'année scolaire 2024/2025)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02023 - Soutien aux établissements participant aux Olympiades de la Chimie – 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 12 : LGT Saint-Vincent à Senlis : Guy HARLÉ D'OPHOVE

-----

**Commission 6**

**« Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) »**

**01 - Aménagement du territoire**

**01 - ACTes - Communes moins de 2000 habitants**

2023.01656 - Appel à projets "fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants" pour l'année 2024 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

-----

**02 - ACTes - Projets structurants**

2023.02070 - Délibération-cadre relative à la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) - modification du cadre d'intervention

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02072 - Appel à projets "fonds d'appui aux projets structurants" pour l'année 2024 dans le cadre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

**04 - Soutien aux communes**

2023.02035 - Reconstitution du dispositif de soutien au dernier commerce de proximité

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 56

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

2023.02036 - Reconstitution du fonds " inondations et tempêtes "

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02037 - Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France en 2024

**Décision de l'Assemblée** : pour l'amendement n°1 du M2RI

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X				X	

Voix pour : 49

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**05 - Parcs Naturels Régionaux**

2023.02016 - Participations statutaires 2024 aux syndicats mixtes Parcs Naturels Régionaux et Espaces Naturels Régionaux

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Aurore COLSON, Luc FOUTRY)

NPPAV sur les opérations suivantes :

- Op 1 : Syndicat mixte de gestion et d'aménagement du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY
- Op 2 : Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées : Pascal DEMARTHE

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**09 - Prospective et stratégies territoriales**

2023.02007 - Adhésion à l'association RUDOLOGIA - Réseau d'expertise sur les déchets

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----  
 2023.02054 - Adoption de la convention de partenariat avec le Département de la Somme concernant la démarche « Vallée de Somme Vallée idéale »

**Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour**

-----

**03 - Rénovation urbaine**

2023.02004 - Avenant n° 1 de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X					X

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

2023.02021 - Avenant n° 1 de la Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté de communes Sud Avesnois dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Maryse FAGOT)

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

2023.02026 - Participation statutaire 2024 au bénéfice de l'IREV

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**05 - Troisième Révolution industrielle**

**01 - Energies et transitions énergétiques**

2023.02015 - Mobilité décarbonée - Reconstitution pour l'année 2024 du dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence et modification du règlement

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3**

2023.02103 - Dispositif d'appui aux porteurs de projets s'inscrivant dans la démarche de " Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France " : affectation de crédits dans le cadre d'un marché

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**Commission 7**

**«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»**

**01 – Culture**

**04 - Rayonnement de la Région et développement international**

2023.01894 - Convention cadre 2024-2027 entre l'Office National de Diffusion Artistique et la Région Hauts-de-France (axe 4 - Haute Culture)

**Décision de l'Assemblée** : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X		X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 44

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**06 - Axe 1 : Secteur artistique et patrimonial professionnel**

2023.02056 - Association Pictanovo : Programme d'action annuel 2024 et investissement 2024 (axe 1 - Activité des opérateurs structurants)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02059 - Programme d'actions annuel 2024 des opérateurs structurants (axes 1 et 2)

**Décision de l'Assemblée** : pour l'opération 5

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Op 6 : Association « Les Nuits Secrètes » : Luc FOUTRY

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02060 - Association Comédie de Picardie : Programme d'action annuel 2024 et Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 (axe 1 - activité des opérateurs structurants)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			9			2			9			2			4		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 7 (François DECOSTER, Pascal DEMARTHE, Anne-Sophie FONTAINE, Brigitte FOURÉ, Thomas HUTIN, Anne PINON, Jean-Philippe TANGUY)

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**07 - Axe 2 : Habitants dans leurs espaces de vie**

2023.02061 - Participations statutaires 2024 de structures culturelles (axe 2 - Activité des opérateurs structurants)

**Décision de l'Assemblée** : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour l'opération 6

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 43

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 1 (Pascal DEMARTHE)

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour l'opération 4

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X				X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 2 : EPCC Centre Historique Minier de Lewarde : Salvatore CASTIGLIONE
- Op 3 : EPCC Musée du Louvre-Lens : Monsieur Xavier BERTRAND

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02062 - Délibération d'affectation des projets au titre de l'aide à la restauration du patrimoine protégé et non protégé (axe 2 - Habitants et leur espace de vie)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 59 : Commune de Liévin : Madame Samia SADOUNE
- Op 64 : Commune de Saint-Quentin : Monsieur Xavier BERTRAND

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

2023.02063 - Appel à projets Haute Fréquence 2024 (axe 2 - Appel à projets pour les habitants dans leurs espaces de vie)

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**02 – Sports**

**01 - Rayonnement du sport**

2023.02073 - Affectation des crédits 2024 au titre du dispositif de soutien aux clubs de haut niveau (subvention inférieure ou égale à 23 000 €), pour la saison sportive 2023/2024 ou 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**04 - Fonctionnement de structures sportives**

2023.02039 - Société Publique Locale (SPL) de gestion du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix :  
Compensation de services publics pour l'année 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			3			9			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 4 (Maxime CABAYE, Salvatore CASTIGLIONE, Sarah FLAMANT, Antoine SILLANI)

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**05 - Programme et équipement des structures sportives régionales**

2023.02024 - Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin - contribution prévisionnelle sur participation statutaire 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			1			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

**07 - Devoir de mémoire**

2023.01853 - Rapports d'information relatifs aux demandes de subvention accordées en 2023 au titre des dispositifs " Devoir de mémoire " : " Aide à la rénovation ou à l'achat des drapeaux associatifs en Hauts-de-France " et " Aide à la rénovation et à la création des monuments aux morts des Hauts-de-France (non protégés au titre de la protection des Monuments historiques) "

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Héloïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

2023.02068 - Délibération de régularisation - Soutien à la rénovation de monuments commémoratifs et à la sauvegarde de sépultures de guerre - 3 bénéficiaires

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			10			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Op 1 : Rénovation du Monument aux ouvriers de l'Usine COSSERAT morts aux combat durant la Première Guerre mondiale à Amiens : Brigitte FOURÉ
- Op 2 : Rénovation du monument commémoratif bordant le carré militaire du cimetière de Sousle-Bois à Maubeuge : Arnaud DECAGNY

Absents (2) : Héroïse DHALLUIN, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**Commission 8**

**«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»**

**03 - Action sociale**

**01 - Solidarités**

2023.01972 - Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation au titre de l'année 2024 et modification du règlement intérieur

**Décision de l'Assemblée** : pour l'amendement n°2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X			X		

Voix pour : 7

Voix contre : 37

Abstention : 0

NPPAV : 7 (RNIA)

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héloïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

**Décision de l'Assemblée** : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héloïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

-----

2023.02022 - Aide individuelle au Permis de Conduire : règlement d'attribution et affectation des crédits 2024

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héroïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**COMMISSION THÉMATIQUE N° 9**  
**« Audit interne, contrôle de gestion »**

**02 - Contrôle de gestion**

2023.02086 - Rapports annuels des mandataires de la région Hauts-de-France au sein des SEML et SPL, exercice 2022

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X					X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 7

NPPAV pour les rapports suivants :

- Rapport annuel de la SEML Euratechnologies : Philippe BEAUCHAMPS, Xavier BERTRAND, Daniel LECA et Frédéric MOTTE
- Rapport annuel de la SAEM Energies Hauts-de-France : Samira HERIZI et Frédéric MOTTE
- Rapport annuel de la SPL de gestion du Vélodrome couvert régional : Florence BARISEAU, Maxime CABAYE, Salvatore CASTIGLIONE et Sarah FLAMANT
- Rapport annuel de la SAEM Nausicaa : Anthony JOUVENEL, Paulette JUILIEN-PEUVION et Daniel LECA
- Rapport annuel de la SPL Euralille : Samira HERIZI

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héroïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**Commission 10**  
**«Agriculture et agroalimentaire»**

**01 - Agriculture**

**01 - Elevage**

2023.02087 - Adhésion de la Région au Groupement d'Intérêt Public (GIP) "Initiative pour le développement de l'hippodrome de Chantilly"

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X					X	X		

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 2

NPPAV : 0

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héloïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

-----

**03 - Pêche**

**01 - FEAMP**

2023.02002 - FEAMP - Avenant à la convention relative à l'attribution d'une aide financière du FEAMP de l'opération portée par la SAS Comptoir Boulonnais

**Décision de l'Assemblée :**

M2RI			UDI			MRA			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			3			7			2			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X			X			X			X		

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (5) : Sébastien CHENU, Héroïse DHALLUIN, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Benjamin SAINT-HUILE

-----

<b>COMPOSITION DES GROUPEES</b>
---------------------------------

**Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.**

*Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Nathalie DROBINOHA, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE, Luc FOUTRY, Guy HARLÉ D'OPHOVE, Nelly JANIÉ-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN, Frédéric MOTTE, Anne PINON, Patricia POUPART, Laurent RIGAUD, Antoine SILLANI, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.*

**UDI : 11 élus présents ou représentés.**

*Philippe BEAUCHAMPS, Salvatore CASTIGLIONE, Arnaud DECAGNY, Marie-Noëlle DELAIRE, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE, Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA ([arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.02077](#)), Anne-Sophie TASZAREK.*

**MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 3 élus présents ou représentés.**

*François DECOSTER, Samira HERIZI, Anthony JOUVENEL ([arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.02077](#)).*

**Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.**

*Sébastien CHENU ([pouvoir donné à Jean-Philippe TANGUY, tombe après le vote de la délibération 2023.02068](#)), Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Paul-Henry HANSEN-CATTA, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Philippe TANGUY.*

**Gauche Républicaine et Écologique (GRE) : 4 élus présents ou représentés.**

*Héloïse DHALLUIN, Sarah KERRICH-BERNARD, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE ([pouvoir donné à Eloïse DHALLUIN, tombe après le vote de la délibération 2023.2035](#)).*

**Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents ou représentés**

*Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.*

## **ANNEXE 3**

<b>Amendements</b>
--------------------



## Commission Permanente

15 décembre 2023

Arrivé SG le 13/12/2023

### Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional  
HAUTS-DE-FRANCE

#### Amendement n° 1

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2023.02057

Objet : Aide au développement des grandes entreprises : subvention allouée à la SAS AGC AUTOMOTIVE France

Titre de l'amendement : Conditionner les aides sur des objectifs d'emplois et sur le respect de l'environnement.

#### Amendement :

Dans la partie « Décide », ajouter :

*« L'entreprise s'engage à atteindre l'objectif de 100 emplois créés d'ici 2026. Dans le cas contraire, une pénalité s'élevant à 20% de l'aide initiale lui sera imposée par le Conseil régional ».*

#### Exposé des motifs :

Les aides directes aux grandes entreprises doivent être conditionnées. Les partenaires économiques de la Région doivent faire preuve de responsabilité et respecter le contrat d'engagement avec la collectivité. Il y va du bon usage des deniers publics. Il est d'autant plus important de poser des conditions claires à SAS AGC AUTOMOTIVE France que la recapitalisation de l'entreprise n'est pas encore effective.

Julien Poix

Amendement rejeté

Arrivé SG le 15/12/2023

**CONSEIL REGIONAL HAUTS-DE-FRANCE**  
**Commission Permanente du 15 décembre 2023**

**AMENDEMENT N°1 DU GROUPE**

**MAJORITE REGIONALE, REPUBLICAINS, et INDEPENDANTS (MRRRI)**

**Délibération n°2023.02037** – Dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France en 2024

Déposé par Monsieur Luc FOUTRY

**Titre** : modification des critères d'éligibilité

**AMENDEMENT :**

**Le dernier paragraphe du préambule de la délibération est modifié comme suit :**

« Aussi, il est proposé à la commission permanente de renouveler l'aide aux communes de moins de 20 000 habitants dans l'exercice de leur action en matière de sécurité et de tranquillité publique, en reconduisant le dispositif précité, au titre de 2024, tout en le réservant aux seules **premières demandes d'aide régionale pour la création, le renouvellement, l'extension ou la modernisation** des installations de vidéo protection sur les espaces publics. »

**L'annexe à la délibération 2023.0237 est modifiée comme suit :**

- **1. Cadre général :**

La Région Hauts-de-France propose, en complément des actions qu'elle a déjà engagées en matière de sécurité à destination des habitants de la région Hauts-de-France, de soutenir les communes dans **la création, le renouvellement, l'extension ou la modernisation** d'un équipement de vidéo protection sur leur espace public

- **3. Bénéficiaires :**

Communes de moins de 20 000 habitants (population municipale définie par le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population) sises en région Hauts-de-France.

Ne peuvent bénéficier de ce dispositif :

- les communes ayant déjà bénéficié d'une aide régionale au titre d'un précédent dispositif relatif à l'aide à l'équipement en vidéo protection.

- **4. Dépenses éligibles et inéligibles**

Le dispositif vise à soutenir les dépenses d'investissement encourues par les communes pour **la création, l'extension, le renouvellement ou la modernisation** d'un équipement de vidéo protection, sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public dans les communes éligibles.

*Le reste est sans changement*

Arrivé SG le 15/12/2023

- 5. Constitution et transmission de la demande

Les demandes seront à déposer sur la plateforme d'aide en ligne de la Région sur la période de 01 avril 2024 au 30 juin 2024.

Les demandeurs devront fournir :

- une délibération du conseil municipal compétent, approuvant le projet et sollicitant la subvention
- une copie de l'arrêté préfectoral autorisant l'installation ou l'extension d'un système de vidéo protection....  
*le reste sans changement*

- 6. Modalités de calcul de l'aide régionale

La subvention régionale est fixée à :

30 % des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune pour les projets de création d'installations

**20 % des dépenses éligibles dans la limite de 20 000 € par communes pour les projets d'extension de renouvellement ou de modernisation d'installations**

*Le reste sans changement*

**Exposé des motifs :**

Il est proposé de faire évoluer l'aide régionale aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements en vidéo protection, et d'étendre l'éligibilité non pas seulement à la première installation, mais à la première demande d'aide régionale, qu'il s'agisse d'une création, d'une extension, d'un renouvellement ou d'une modernisation de l'existant, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette évolution. Tout d'abord parce que les plus petites communes, qui ont été précurseurs en la matière, ont souvent été les parents pauvres des crédits d'Etat du FIPD. Elles ont, pour beaucoup, supporté seules les coûts de ces dispositifs de sécurité n'étant pas prioritaires dans ces crédits d'Etat. En outre, les équipements de ces nombreuses communes qui se sont équipées en vidéoprotection avant que l'aide régionale ne soit mise en place sont peut-être devenus vieillissants ou pourraient être modernisés, avec la fibre notamment. Il ne serait donc pas illogique d'aider les communes qui ont été des précurseurs de la vidéoprotection à entretenir leurs équipements pour préserver et améliorer leur efficacité. Cette efficacité est aussi souhaitée et attendue par les forces de l'ordre. Notre soutien doit donc s'inscrire dans cette logique de sécurité globale, qui est aussi attendue par nos concitoyens.

Amendement adopté

Arrivé SG le 12/12/2023



**Conseil régional Hauts-de-France**  
**NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE**  
**Commission permanente du 15 décembre 2023**

Amendement n°1 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2022.01894

Objet : Convention cadre 2024-2027 entre l'Office National de Diffusion Artistique et la Région Hauts-de-France (axe 4 - Haute Culture)

Amendement :

**Dans la partie « Article 6 : Communication » :**

**Ajouter :**

Les partenaires de ladite convention et les bénéficiaires des subventions régionales devront renoncer à toute écriture inclusive dans leur communication officielle.

Exposé des motifs : L'écriture inclusive, à caractère idéologique, n'a pas sa place dans l'utilisation de la langue française.

**Sarah FLAMANT**

Amendement rejeté



## Commission Permanente

15 décembre 2023

Arrivé SG le 13/12/2023

### Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional  
HAUTS-DE-FRANCE

#### Amendement n° 2

Déposé par : Julien Poix

Délibération : 2023.01972

Objet : Aide au Transport aux Particuliers (ATP) : affectation au titre de l'année 2024 et modification du règlement intérieur

**Titre de l'amendement :** Simplifier la reconduction de l'aide pour les salariés en CDI

#### Amendement :

Dans l'article 4 du règlement d'attribution de l'Aide au Transport aux Particuliers, on propose d'ajouter :

« Le renouvellement de l'aide à N+2 est automatique pour les salariés en CDI. Des contrôles seront effectués par la Région pour vérification de leur situation.

La procédure de dépôt du dossier d'ATP ou de renouvellement peut s'effectuer via le portail des aides de la Région mais également par l'envoi d'un dossier au siège de Région ou dans les 14 antennes régionales ».

#### Exposé des motifs :

En vigueur depuis 2016, l'Aide au Transport aux particuliers (ATP) est l'un des dispositifs sociaux les plus importants de la Région : bien souvent, le manque de mobilité est l'un des principaux freins dans le retour à l'emploi. Depuis la création de l'ATP, plus de 345 000 aides ont été attribuées. Le présent amendement vise à simplifier la procédure de renouvellement de l'ATP en particulier pour les salariés en CDI. L'objectif est de faire baisser les taux de non-renouvellement et de non-recours aux aides régionales.

Amendement rejeté

Julien Poix

## **ANNEXE 4**

**Liste d'émargement**

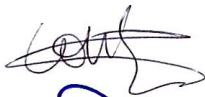




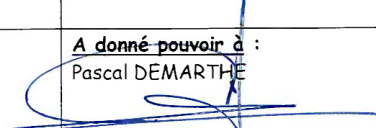


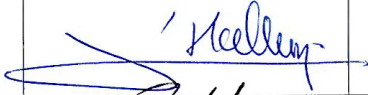





**FEUILLE DE PRESENCE**

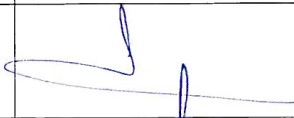

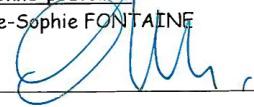

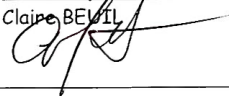
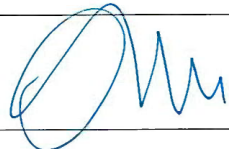

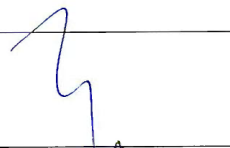
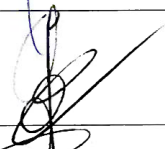
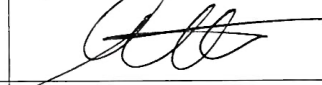
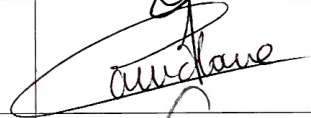
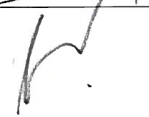

Commission permanente du 15 décembre 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
M. Philippe BEAUCHAMPS		
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Salvatore CASTIGLIONE		
M. Sébastien CHENU	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Jean-Philippe TANGUY 
Mme Aurore COLSON		
M. Christophe COULON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		
M. François DECOSTER		
Mme Marie-Noëlle DELAIRE		
Mme Sandra DELANNOY		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Pascal DEMARTE 
Mme Karima DELLI	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Thomas HUTIN 
M. Pascal DEMARTE		
Mme Héroïse DHALLUIN		
Mme Mélanie DISDIER		
Mme Nathalie DROBINOHA		
Mme Christine ENGRAND		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Philippe EYMERY		
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Anne-Sophie FONTAINE 
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Claire BEVIL 
Mme Anne-Sophie FONTAINE		
Mme Brigitte FOURÉ	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Daniel LECA 
M. Luc FOUTRY		
M. Michel GUINIOT		Melanie Bysdier 
Mme Zahia HAMDANE		
M. Paul-Henry HANSEN CATTÀ		
M. Guy HARLE-D'OPHOVE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Jean-Michel TACCOEN 

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Anthony JOUVENEL 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY		
M. Anthony JOUVENEL		
Mme Paulette JUILIEN-PEUVION	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Maryse FAGOT 
Mme Sarah KERRICH BERNARD		
M. Daniel LECA		
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Nelly JANIER-DUBRY 
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Frédéric MOTTE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Anne PINON		
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Anne PINON 
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Sarah KERRICH-BERNARD 
M. Benjamin SAINT-HUILE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Héloïse DHALLUIN 
M. Antoine SILLANI		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY		
Mme Anne-Sophie TASZAREK		
Mme Véronique TEINTENIER		

(\*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général ([sg@hautsdefrance.fr](mailto:sg@hautsdefrance.fr)).  
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.